



NDLR — Tout le monde, à commencer par le milieu politique, craint l'Etat policier, qui menace pourtant de s'installer, subtilement, par des moyens sophistiqués de protection publique (l'écoute électronique, la multiplication des services de sécurité et de contrôle, l'infiltration policière, etc), et cela ne va pas sans causer de sérieuses inquiétudes au plus important corps policier de la province, la Sûreté du Québec... Dans un premier temps, il est question des politiques paradoxales et lentes du ministère de la Justice et des appréhensions des autorités syndicales et professionnelles des 4.000 policiers provinciaux.

La SQ doit-elle craindre la dispersion des forces policières?

par Roch DESGAGNE

Les explosions de violence qui ont perturbé la paisible et belle province, ces dernières années, et plus particulièrement les événements de 1970, ont certes incité les détenteurs de l'autorité à repenser le style et l'efficacité de la sécurité publique et des moyens de répression qu'utilisent les forces de l'ordre.

Il peut sembler que gouvernants et législateurs en sont encore au stade des études, du moins selon les apparences et les déclarations ministérielles, mais dans les faits, il est possible de percevoir une réforme tranquille, mais ferme, des méthodes et des mesures de protection et de prévention. Sans trop de heurts, inflexiblement, le ministre Jérôme Choquette et les puissants rouages de la justice qu'il personnifie, installent, ou plutôt infiltrent un nouveau style de "law and order" au Québec.

La réorientation des politiques et des mesures de sécurité ne se fait toutefois pas sans chambardements profonds, ni sans éveiller des inquiétudes, comme c'est le cas pour la Sûreté du Québec, un corps policier qui a toujours été très près de l'Etat.

L'ETAT POLICIER

Des gouvernants, des politiciens et des personnes en autorité ont toujours la hantise de l'Etat policier, et pourtant, par les mesures législatives et administratives qu'ils prennent, par leurs attitudes, ces personnages pourraient, inconsciemment, favoriser l'avènement d'un tel régime au Québec.

Demain: La SQ submergée par les corps policiers parallèles

La multiplication des corps de police parallèles, et l'effritement de l'autorité qui s'ensuit naturellement, constituent, de l'avis des autorités de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), une situation propice à un contrôle abusif de l'autorité.

"Est-ce que ce n'est pas plus dangereux qu'un ministre de la Justice, qui serait dictateur, puisse prendre le pouvoir, en contrôlant des services de sécurité morcelés? Les cellules parallèles poussent comme des champignons, et advenant certains conflits majeurs, on pourrait facilement remplacer une tête par une autre...", constate M. Guy Magnan, président de l'APPQ.

L'instauration de meilleures structures policières sous une autorité unifiée serait la garantie la plus sûre contre l'Etat policier, et une direction générale des affaires de la police, organisme qui coordonnerait toute l'action policière, avec des rôles et des pouvoirs définis et connus, des juridictions précises, apparaît comme la solution idéale pour instaurer un régime de sécurité et de protection publique adéquat et efficace.

Ce n'est pas à multiplier les organismes, comme on le fait, d'une manière presque systématique, et en (Suite à la page 2, 2e col.)

A Labrador City L'usine de l'Iron Ore est paralysée

par Gilles OUELLET
de notre bureau de Sept-Îles

Tout semble indiquer que l'arrêt de travail, qu'ont déclenché, hier matin, les quelque 2.700 travailleurs de l'usine de l'Iron Ore du Canada, à Labrador City, se poursuivra aujourd'hui.

Selon diverses informations, qu'il fut possible d'obtenir au cours de la journée d'hier, les travailleurs, membres du Syndicat des Travailleurs Unis de l'acier d'Amérique, auraient débrayé à 8 heures du matin sans avoir au préalable prévenu leurs officiers syndicaux.

On rapporte de plus qu'une première manifestation s'est déroulée, la semaine dernière, au moment où environ 80 personnes ont quitté le travail pendant six heures, donnant une sorte d'avertissement sur ce qui a eu lieu hier matin.

Une ligne de piquetage a été dressée durant la journée d'hier, et on n'a noté aucune manifestation de violence.

Cette "grève spontanée" résulterait d'un différend avec la compagnie concernant certains travaux de modification et de rénovation confiés à des

entrepreneurs sous-traitants, mais aussi on parle des conditions de salaires et des conditions de travail en régions éloignées.

L'Iron Ore, qui considère l'arrêt de travail comme illégal, a dépêché une équipe des relations ouvrières à Labrador City afin d'entreprendre des négociations pouvant conduire à un règlement du conflit. C'est en vain qu'on a tenté de rejoindre les parties, en fin de soirée hier, pour connaître les premiers résultats de ces négociations.

Ce n'est pas la première fois qu'il est question des conditions de travail dans les régions éloignées. Incidemment, le président du syndicat des métaux (FTQ) de la compagnie Iron Ore, à Schefferville, vient de réclamer du ministre Jean Coutu qu'il commence, le plus tôt possible, l'enquête annoncée l'été dernier au sujet de l'isolement, des conditions et de la qualité de la vie des citoyens des régions nordiques du Québec.

L'usine de l'Iron Ore du Canada, à Labrador City, une ville située à plus de 200 milles au Nord de Sept-Îles, en est une d'extraction de minerai de fer et de bouillottes.

Mise en tutelle du "local 791" La FTQ mène son enquête

par Lise LACHANCE,
de notre bureau de Montréal

Pour la première fois de son histoire, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a mis en tutelle, en fin de semaine, pour une période de six mois, un de ses syndicats affiliés. Il s'agit de l'Union des opérateurs de machinerie lourde (section locale 791) qui vient de défrayer les manchettes d'assez triste façon: son agent d'affaires à la baie James, M. Yvon Duhamel, a été identifié par des témoins à l'enquête du commissaire aux incendies comme étant l'auteur du saqueage du chantier LG-2, cinq autres de ses syndiqués viennent d'être condamnés par la Cour d'appel à trois ans de prison pour des actes de violence sur le chantier de Sainte-Scholastique; ses membres ont paralysé trois chantiers de la région de Québec (Place-Québec, CEGEP de Limoilou, Charny), il y a quelques semaines, et se sont vu servir une injonction par la Cour.

En outre, le directeur du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), M. André Desjardins, fera enquête sur tout le fonctionnement interne du syndicat des opérateurs de machinerie lourde, adminis-

trera l'organisme pendant cette période, présentera un rapport d'ici à 6 mois et procédera à la tenue de nouvelles élections, sous la surveillance du Conseil provincial des métiers de la construction et de la FTQ elle-même.

Cette mise en tutelle et cette enquête ont été annoncées, hier, par le président de la FTQ, M. Louis Laberge, au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient également, dans la métropole, tous les membres du conseil exécutif du Conseil des métiers de la construction: MM. Guy Dumoulin, président, Rosaire Daoust, secrétaire, André Desjardins, directeur, Jacques Savage, trésorier, Reynald Bertrand, Paul Castonguay, Roland Fiset et Robert Meloche, vice-président. Ce dernier assume, d'ailleurs, la présidence de l'Union des opérateurs de machinerie lourde (local 791), touchée par des mesures annoncées.

MM. Laberge et Meloche ont précisé que la décision, de mettre l'Union en tutelle et de mener une enquête sur son compte, a été prise à l'unanimité, vendredi dernier, par les 34 agents d'affaires de l'Union — dont le président Meloche — réunis en assemblée extraordinaire, à Québec, avec quelque 200 délégués des divers

syndicats membres du Conseil provincial des métiers de la construction.

Le local 791 des opérateurs de machinerie lourde a fait un travail gigantesque au cours des dernières années. En cinq ans, il est passé de 400 à 13.000 membres. Il était inévitable qu'il devienne la cible préférée des employeurs et de la CSN. La mise en tutelle provisoire de ce syndicat ne constitue pas un désaveu du travail accompli par ses dirigeants et ses membres, mais plutôt une façon de procéder aux réajustements qui s'avèrent nécessaires", a expliqué le président de la FTQ.

Parmi ces réajustements, M. Laberge a parlé d'erreurs de juridiction qui ont été commises à certains moments et, aussi, des dernières élections de l'Union des opérateurs de machinerie lourde. Plusieurs, on le sait, affirment que le président sortant a été forcé de donner sa démission pendant que, dans la salle, des fiers-à-bras faisaient sentir aux congressistes vers qui devraient aller leurs préférences.

M. Laberge a soutenu, hier, que la mise en tutelle de (Suite à la page 2, 3e col.)

LE SOLEIL



68 PAGES

78e ANNEE — No 86

QUEBEC, MARDI 9 AVRIL 1974

PRIX QUINZE CENTS



Le "roi des circuits"

Hank Aaron a fini sa quête de l'immortalité dans le monde du baseball. Devant 52.879 spectateurs, il a expédié un lancer

d'Al Downing par-dessus la clôture du champ gauche pour son 715e circuit, un de plus que le célèbre Babe Ruth.

La CTCUQ renvoie la balle au syndicat

par Michel Choquette

La CTCUQ rejette la proposition de "Conseil de conciliation" proposée en fin de semaine, aux deux parties par une maire Lamontagne reconnue implicitement depuis comme un "médiateur spécial".

Après le refus du syndicat d'accepter le "Conseil d'arbitrage" de la CTCUQ vendredi dernier, c'était hier, au tour de la Commission de transport de refuser de considérer une proposition déjà acceptée par la partie syndicale.

Selon M. Jean Normandeau, porte-parole de la Commission, il semble que ce rejet soit motivé par le

refus du syndicat d'accepter la proposition Lamontagne assortie d'une clause de retour au travail immédiat.

La CTCUQ aurait cependant promis de faire parvenir une nouvelle proposition à la partie syndicale via le "médiateur spécial" cette fois, M. Lamontagne a indiqué qu'il s'attendait à cette nouvelle proposition vers jeudi matin au plus tard.

Du côté syndical, après avoir demandé l'intervention du maire, on s'étonne de son insuccès auprès de la CTCUQ. Selon M. Guy Beaudoin, négociateur syndical, le syndicat avait discuté de bonne foi la

proposition Lamontagne et y avait apporté quelques transformations au plan des modalités d'application. Le refus de la CTCUQ oblige donc la partie syndicale à attendre un nouveau geste de la Commission mais M. Beaudoin, a précisé qu'il n'était pas question de retour au travail tant que tout ne sera pas réglé.

Entre-temps, il n'y a toujours pas de négociations depuis le 5 mars dernier, les 443 chauffeurs d'autobus de la Commission sont toujours en grève et les usagers fêtent aujourd'hui leur premier mois de débrouillardise sans transport en commun.

Embargo sur le bétail importé

On prévoit une hausse du prix du boeuf

(D'après PC) — Le prix du boeuf augmentera d'un tiers à la suite de l'embargo canadien sur les importations de viandes d'animaux traités à l'hormone diéthylstilbestrol (DES).

C'est ce qu'a déclaré à Montréal, hier, M. Donald Dickson, porte-parole de la National Packers Ltd., une compagnie spécialisée, comme son nom l'indique, dans l'emballage de la viande.

Le prix du boeuf augmenterait par conséquent de 60 cents la livre, ce qui le porterait à \$2,40.

INTERDICTION

Les propos de M. Dickson constitueraient la première réaction d'un importateur à la décision annoncée, hier, à Ottawa, par le ministre fédéral de

l'Agriculture, M. Eugene Whelan, d'interdire l'entrée au pays des boeufs, des agneaux et des moutons traités au DES, sauf pour les animaux destinés à l'élevage.

Le Canada avait suspendu l'utilisation du DES, qui sert à accélérer la croissance des bovins, le premier janvier 1973, et décrétait en août de la même année une interdiction sur la vente de viandes contenant du DES.

Cette décision avait été prise après que des recherches médicales eurent démontré que l'hormone pouvait s'avérer une cause de cancer.

Déjà à Ottawa, hier, on présentait que le programme de certification allait conduire à une hausse (Suite à la page 2, 1re col.)



Compagnies de finance

Claude Forget, ministre provincial des Affaires sociales, estime que les compagnies de finances jouent un rôle utile dans la société et ne souhaite pas que cette forme de crédit soit interdite.

- page 28

Le français

Le gouvernement du Québec a l'intention de prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'action des Québécois francophones dans le monde économique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, croit que notre avenir collectif en dépend.

- page 3

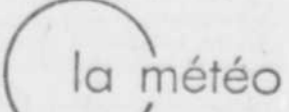
La famille

A la suite des révélations concernant les contrats accordés par le gouvernement à la compagnie Paragon, qui appartient à la famille Simard, le premier ministre a annoncé qu'il étudierait les mesures possibles pour éviter les conflits d'intérêts pour les membres du Cabinet.

- page 3



A Québec aujourd'hui	
Années classées	42 à 50
Arts et lettres	18 et 19
Bandes dessinées	51
Bridge	49
Decees	52
Economie-finances	36 à 38
Famille	8 et 9
Mot-mystère	42
Mots croisés	46
Page documentaire	14
Patron	47
Sport	21 à 27
Television	6 et 52



Neige commençant en fin de journée. Maximum 25. Demain, nuageux.

Ottawa aurait tracé des plans pour une occupation éventuelle du Québec

MONTREAL (PC) — Le Journal Le Jour dit avoir obtenu des documents secrets de l'Armée canadienne voulant que le gouvernement fédéral ait préparé un projet pour que les forces armées occupent le Québec, en cas de crise civile.

Sous un titre de six colonnes "Occupation du Québec", Le Jour écrit avoir appris de ces documents secrets et de "d'autres sources d'information", qu'une réunion militaire fut tenue secrètement à Montréal, les 18 et 19 avril 1972.

La réunion, à laquelle assistaient huit généraux, 14 colonels et 24 lieutenants-colonels, portait sur l'exercice "Neat Pitch", que Le Jour décrit comme des plans éventuels, au cas où les forces armées seraient requises pour aider les autorités civiles, lors d'une crise.

Le journal ajoute que les plans sont basés sur une situation hypothétique dans une province imaginaire appelée Regina, dont la capitale est Queenstown.

A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT

Le Jour dit avoir appris qu'un tel rassemblement militaire pourrait survenir seulement à la demande du gouvernement fédéral et que c'est le résultat d'une nouvelle politique recherchée par le gouvernement, après la crise d'octobre 1970, au Québec.

L'article mentionne que la réunion portait sur l'amélioration de la performance de l'armée, qui est intervenue en octobre 1970, après le kidnapping de James Cross et Pierre Laporte, par le Front de Libération du Québec.

Embargo sur le bétail...

(Suite de la première page) se du prix du boeuf aux consommateurs par suite de la baisse des importations.

On croyait aussi qu'il pourra en résulter une hausse des prix payés aux producteurs, puisque ces derniers ne feront face à aucune concurrence lors de la mise en marché de leurs produits.

Le gouvernement canadien avait cependant pris des mesures, depuis l'automne dernier, pour stabiliser le prix du boeuf domestique en imposant une surtaxe pour contenir les arrivages provoqués par le dégel des prix du boeuf aux Etats-Unis.

Cette surcharge a été retirée plus tôt cette année et il y a trois semaines, le gouvernement canadien a mis en vigueur un programme destiné à subventionner les producteurs pour augmenter leurs revenus sans provoquer une hausse du prix du bétail.

Par cette politique, les importations de bétail ont graduellement diminué et les producteurs canadiens ont augmenté leurs ventes.

A WASHINGTON

Un porte-parole officiel du secrétariat à l'Agriculture des Etats-Unis avait indiqué que les pourparlers canado-américains sur le boeuf en étaient arrivés à une impasse et avait laissé entendre que le prochain geste du Canada serait d'interdire ses frontières au bétail américain.

Le programme canadien, exigeant un certificat attestant que les bêtes n'avaient pas été traitées au DES, ne peut être appliqué aux Etats-Unis parce que ce pays n'a ni les crédits ni le personnel pour le faire, a expliqué le porte-parole américain.

L'an dernier, le Canada a importé pour une valeur de \$141 millions de bétail américain, soit 200.000 têtes, et les importations de boeuf ont atteint, dans les trois premiers mois de 1974, 9,8 millions de livres.

Les importations de moutons américains étaient de leur côté, de 692.000 têtes en 1973, comparativement à 159.000 en 1972.

Quant au DES, il est interdit maintenant par la plupart des pays, et même les Etats-Unis l'avaient fait. La loi américaine est cependant contestée devant les tribunaux, en ce moment, et son application suspendue jusqu'à ce que le tribunal d'appel rende sa décision.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206

La réunion portait sur les moyens d'améliorer la coordination entre les forces armées, sur l'amélioration des tactiques de confrontation et de contrôle, ainsi que sur d'autres problèmes posés par la désobéissance civile, comme la protection des chefs politiques.

L'article dit que la discussion des plans à cette réunion fut le premier pas de l'entreprise militaire, et qu'ensuite ce fut l'essai, lors de manoeuvres comme celles qui ont eu lieu à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, à l'automne 1971. Après l'essai des plans, il y avait un ré-examen par les forces armées après quoi l'opération pourrait être exécutée.

Le Jour ajoute que les opérations devaient commencer en juin ou juillet 1974, à moins qu'une situation critique nécessite l'intervention militaire avant cette date.

L'article souligne que la réunion fut tenue en avril 1972 parce qu'à cette époque, plus de 200.000 fonctionnaires étaient en grève au Québec et que le gouvernement craignait la désobéissance civile, après que les dirigeants syndicaux eurent conseillé à leurs membres de désobéir à l'injonction du gouvernement de retourner au travail.

Selon Le Jour, l'on croyait à cette époque que le mandat de

Nixon aurait voulu...

(Suite de la première page) doit être stoppé... Il en parlait presque de la même façon que des dépenses fédérales.

Donnant à son récit une note de cape et d'épée, Woodward raconte qu'il signalait à "Deep Throat" qu'il voulait le rencontrer, en plaçant sur sa fenêtre un pot de fleurs dans lequel était planté un petit drapeau rouge.

Il rencontrait ensuite son interlocuteur, au milieu de la nuit, dans un garage souterrain, non sans avoir changé au moins deux fois de taxi pour s'assurer qu'il n'était pas suivi.

Pour savoir si "Deep Throat" voulait à son tour le rencontrer, Woodward ouvrait tous les jours le New York Times qu'il recevait à domicile à la page 20. Si c'était le cas, le numéro de la page était coché d'un rond dans lequel deux traits, telles les aiguilles d'une montre, lui indiquaient l'heure du rendez-vous. Le reporter affirme n'avoir jamais su comment son informateur s'y prenait pour avoir accès à son quotidien.

La SQ doit-elle...

(Suite de la première page) provoquant des conflits de juridiction, soutient M. Magnan, qu'on va susciter la coopération et la coordination essentielles à la sécurité publique.

MORCELLEMENT DES FORCES

Il suffit de penser à certains conflits, dans le monde ouvrier surtout, pour se rappeler combien la vieille police provinciale était malléable, radicale, voire violente. A travers les réformes, le gouvernement chercherait-il à retrouver cette docilité, par des moyens différents, subtils, des systèmes et des méthodes plus sophistiqués?

L'éveil du "policier-robot-matrasse", qui se produit depuis quelques années, au moment où le professionnel de la sécurité prend conscience de son rôle social et s'interroge sur son avenir, empêche-t-il cette emprise des autorités sur les forces de l'ordre?

La Sûreté du Québec est-elle devenue, inconsciemment, un rempart contre l'avènement de l'Etat policier?

Et, pour assurer quand même son plein pouvoir sur la sécurité publique sous tous ses aspects, le gouvernement utilise-t-il des moyens détournés comme, par exemple, le morcellement des forces policières?

POLITIQUE PARADOXALE

Depuis longtemps, le ministre de la Justice se confond à annoncer l'intention du législateur d'instituer, tantôt une direction générale des affaires de la police, tantôt un ministère de la police, ou plus vaguement encore, une direction de la protection publique. Théoriquement, une telle superstructure aurait comme rôle d'unifier et de synchroniser les services policiers et leurs moyens d'action.

Cependant, comme le confirme tout au long d'une entrevue, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, M. Guy Magnan, on réalise que des forces inconnues et puissantes, des personnages qui gravitent dans les coulisses de la politique, s'appliquent à contourner Me Choquette, la Commission de police du Québec, les corps de police, et le public, en diversifiant les efforts, en dispersant les forces.

Les dirigeants professionnels et syndicaux des quelque 4.000 membres de la Sûreté du Québec s'inquiètent grandement de cette situation pour le moins contradictoire, de même que des politiques et des mesures concrètes appliquées par les autorités, en matière de réorientation de la police, et s'interrogent sérieusement sur le sort qui est réservé au plus important corps policier du Québec.

MON MINISTERE S'EN OCCUPE!

La prolifération des corps policiers parallèles développés par divers ministères du gouvernement québécois, ces dernières années surtout, est un phénomène qui effraie les dirigeants de l'APPQ. Lors des journées d'étude de la Commission de police du Québec, en janvier, des autorités policières avaient exprimé l'opinion que le ministère de la Justice semblait même favoriser la création de ces corps parallèles de policiers, d'enquêteurs, d'inspecteurs, d'agents de sécurité et de contrôleurs de tout acabit.

Le ministre Jérôme Choquette donnait alors l'assurance que son ministère s'intéresse sérieusement à cette question, qui, à son avis, pose le problème de la définition des fonctions des constables spéciaux, des agents de la paix, des gardiens des édifices publics, etc. "Une démarcation s'impose et le ministère de la Justice s'en occupe...", insistait-il.

Robert Bourassa se terminait à l'été 1974, et c'est pourquoi les militaires avaient fixé cette date pour leur opération.

Mise en tutelle du...

(Suite de la première page) L'Union n'a rien à voir avec la tenue de la commission royale d'enquête qui doit se pencher incessamment sur toute la question des chantiers de construction au Québec. Même sans les travaux de la Commission, nous aurions posé le même geste car ce n'est pas elle, mais la succession des événements impliquant l'Union qui nous a motivés, a-t-il dit.

Quant à la Commission d'enquête elle-même, M. Laberge a annoncé que les délégués à l'assemblée extraordinaire de Québec ont décidé de lui présenter un dossier concernant les agissements des employeurs sur les chantiers de la construction.

Retrait de Edgar Faure

Paris (AFP) — M. Edgar Faure l'un des candidats de la majorité, a annoncé aujourd'hui qu'il retirait sa candidature à la présidence de la République. Il a fait cette annonce peu après la déclaration de M. Messmer qui disait qu'il se présenterait si les autres candidats de la majorité se retiraient.

Tous les syndicats de la construction, affiliés à la FTQ, participeront à la constitution de ce dossier visant à démasquer "la mafia patronale qui fait la pluie et le beau temps dans l'industrie de la construction, au Québec". Le Conseil des métiers de la construction a retenu les services de Me Michel Decary et de son étude pour ce travail.

Le dossier, a précisé M. Laberge, fera état: — des tentatives de corruption faites par plusieurs employeurs auprès de responsables syndicaux;

— des multiples violations, par les employeurs, des conditions de travail définies par le décret de la construction, particulièrement sur les chantiers de la baie James;

— des conditions de travail dangereuses et inhumaines dans lesquelles les entrepreneurs obligent les ouvriers de la construction à travailler au péril de leur vie et de leur santé;

— du tripatage dans l'embauche des travailleurs par les entrepreneurs et les centres de main-d'oeuvre du Québec;

— des cas de patronage dans l'octroi de contrats.

PROVOCATIONS DE LA CSN

"Quoi qu'il portera principalement sur les agissements patronaux, ce dossier fera aussi état des provocations de la CSN sur les chantiers de construction

et de l'usage par cette centrale de fiers-à-bras recrutés à l'extérieur de l'industrie de la construction", a ajouté le président de la FTQ.

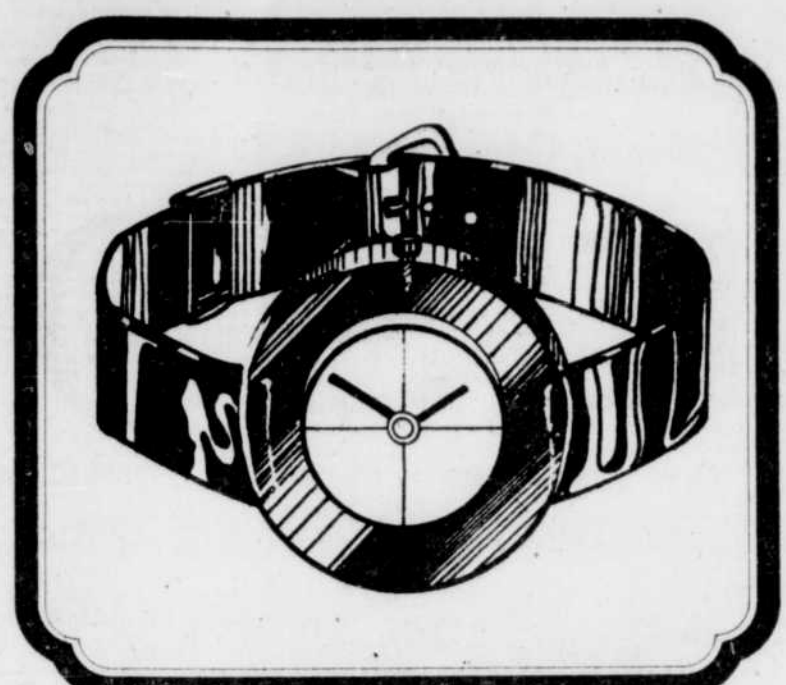
Et de poursuivre: "Les premiers cassages de gueules ont été faits par la CSN. Il y a eu moins de publicité qu'eux en font car nous n'avons pas appelé la police, sauf une fois, à Tracy. Quand nous agissons violemment, c'est qu'on nous fait violence."

M. Laberge a même affirmé qu'à Saint-Hyacinthe, des représentants de la CSN, armés de carabines et de revolvers, ont empêché les travailleurs FTQ de pénétrer sur un chantier.

FIER DU LOCAL 791

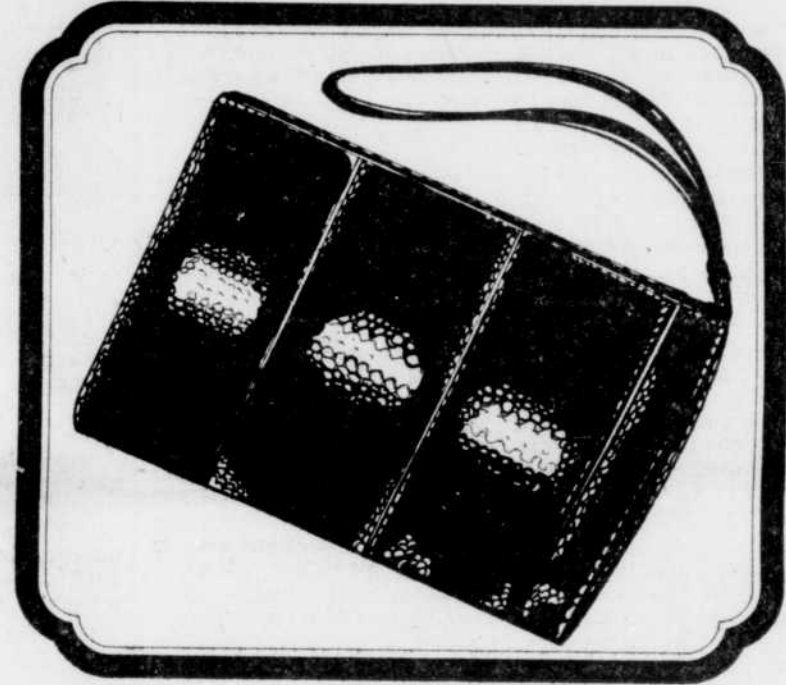
Il s'est dit convaincu que le Conseil provincial des métiers de la construction, affilié à la FTQ, est loin d'être aussi pire que tous le prétendent. "C'est pas vrai que la FTQ et l'Union des opérateurs de machinerie lourde (local 791) sont menées par un paquet de bandits. Si nous avons des torts, nous allons les corriger. Mais nous allons sortir grandis de l'enquête royale sur la construction, n'en déplaise à la CSN et au ministre Jérôme Choquette. Les attaques écoeurantes de Bourdon et Audet (dirigeants de la Fédération du bois et de la construction, à la CSN) vont tomber à l'eau".

M. Laberge soutient, en effet, qu'il aborde la Commission d'enquête avec "énormément de sérénité". Il assure qu'il a découvert, ces jours derniers, une Union des opérateurs de machinerie lourde (local 791) qui lui permet d'être "pas mal plus fier" d'elle qu'il le pensait.



la montre en "plexi"

Son boîtier transparent renferme un véritable mouvement Suisse. Cadran futuriste sous verre en relief. Bracelet souple et luisant. Ambre ou blanc pur. \$19.99



la pochette de cobra

Très style 30, un rectangle romantique en vrai cobra. Raffiné. Fermé d'une glissière d'importance. Notre importation exclusive en noir ou brun. \$45.



la paille naturelle

D'Italie, le chapeau à larges bords en paille fine. Au naturel. Tressée comme une dentelle. Pour border: fleurs ou ruban. \$7.

le foulard indien

À nouer, enrouler ou draper. Il monte à toutes les têtes. Enserre les tailles ou forme des hauts bains de soleil. En mousseline de coton teinte à la main. Imprimés à voir. Notre exclusivité. \$3.50



SIMONS
placé de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

Deux fonctionnaires négocieront avec les pompiers d'aéroport de Colombie-Britannique

(D'après PC et UPI) — Deux cadres supérieurs du ministère fédéral des Transports tentent depuis hier, à Vancouver, de régler la grève des pompiers d'aéroport qui paralyse depuis cinq jours la circulation aérienne en Colombie-Britannique.

Un porte-parole des 96 grévistes, qui demandent la parité salariale avec les pompiers de Vancouver, a déclaré que l'augmentation de \$4.000, a déclaré qu'ils n'attendaient qu'un mot pour les rencontrer et poursuivre les discussions déjà engagées avec les autorités locales.

Les pompiers, membres du Syndicat canadien des employés du transport, sont sans contrat de travail depuis le 31

mars. Ils ont débrayé malgré l'avis de leur agent négociateur, l'Alliance de la fonction publique du Canada, dont les objectifs s'opposent à l'établissement d'échelles régionales de traitement, comme le demandent les pompiers de la Colombie-Britannique.

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a de son côté refusé de se rendre en personne à Vancouver en compagnie du président du Conseil du trésor, M. Charles Drury.

Le Parti conservateur avait réclamé la présence des deux ministres aux négociations en affirmant que tout se réglerait beaucoup plus rapidement ainsi.

Le ministre s'est également

dit peu intéressé à utiliser la force pour ouvrir de nouveau les aéroports même si les grévistes ont défilé une injonction émise vendredi. Il a cependant prévenu les grévistes que les aéroports ne pourront rester fermés indéfiniment, mais il attendra un rapport de ses deux envoyés avant de prendre toute décision.

Pendant ce temps, un grand nombre de passagers ont été retenus à l'aéroport de Vancouver, bien que plusieurs se soient rendus dans des villes américaines voisines telles Seattle, pour emprunter les lignes aériennes américaines.

A l'Académie Saint-Louis

La convention collective est signée

par Damien GAGNON

L'Académie Saint-Louis, institution d'enseignement privé de niveau secondaire (810, des Erables, Québec), a signé une première convention collective de travail avec son personnel enseignant.

On se rappellera que, mercredi dernier, des enseignants et des permanents de la Centrale de l'enseignement du Québec ont occupé les locaux de cette institution pour forcer la direction à signer une convention collective avec ses professeurs.

Comme prévue, une rencontre avait lieu, vendredi soir, et les deux parties en sont venues à une entente.

Les enseignants ont obtenu gain de cause sur les deux

principaux points qui étaient encore en litige, soit la tâche et l'indexation des salaires au coût de la vie.

Sur le plan de la charge de travail, le nombre de périodes d'enseignement, par semaine, sera de 23 (30 minutes chacune) au lieu de 25 périodes.

Quant à l'indexation des salaires au coût de la vie, ils obtiendront un montant de \$200 pour l'année en cours et \$800 l'an prochain.

Cette convention de travail couvre cinq enseignants à plein temps et six à temps partiel.

Dans l'édition du Soleil du jeudi 4 avril, nous avons fait état que l'occupation des locaux avait été l'occasion de mettre au jour une situation

pour le moins surprenante qui prévaut à l'Académie Saint-Louis. Contrairement à l'usage, cette école, disait-on, transfère des fonds réservés à l'enseignement pour financer une construction récente.

Disons que, contrairement aux écoles publiques, les institutions privées ne sont pas tenues d'utiliser la subvention de 80 pour cent du coût de l'éducation du secteur public qu'elles reçoivent de l'État aux seules fins de l'enseignement.

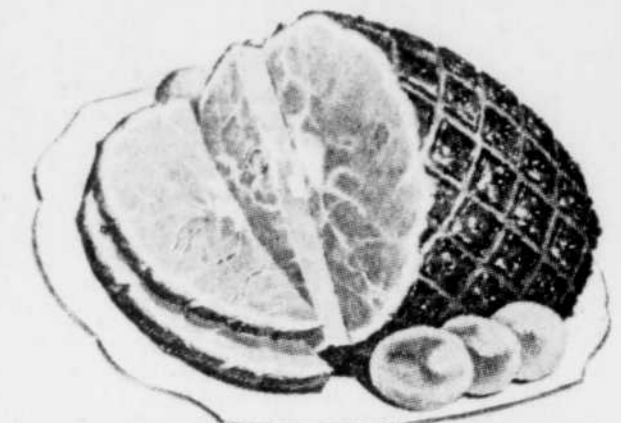
On sait que, dans le secteur public, une commission scolaire, qui se servirait des fonds de l'éducation pour financer une construction ou un aménagement d'école, contreviendrait aux normes du ministère.

Le choix, la qualité et la variété pour votre



DINER DE PAQUES

c'est chez Bardou que vous les trouverez. Spécialiste en alimentation



EPICERIES FINES importées et canadiennes. Fromage de Brie, Camembert, Gruyère, Emmental, Port Salut, Boursault, Oka, Roquefort, Canadien fort, etc.

LEGUMES ET FRUITS Endives, asperges, avocats, fraises, raisin, cantaloups, etc.

Assortiment de viandes cuites Notre Jambon braisé sans égal

Pâté de foie truffé, saucisson de Paris, salami, agneau pascal, chapon, cochon de lait, veau de lait, pâté de campagne, salade de poulet, salade de légumes.

Aspics de toutes sortes, pâté en croûte, coq au vin, bœuf Bourguignon, pâté de poulet, pâté de foie maison, pâté de foie terrine, etc.

PÂTISSERIES FRANÇAISES

Pain cuit sur la sole. Fantaisie de Pâques en chocolat pur Bardou, chocolat noir et chocolat au lait.

• Satisfaction garantie • Service personnel

Bardou & Fils Ltée

1040, av. Cartier 48 1/2, rue Couillard 525-8135 522-7094

Au service des Québécois depuis 1923.

Un meilleur contrôle sur les occasionnels

(PC) — Afin d'éviter l'abus que pourraient faire certains ministères dans l'embauche d'employés occasionnels, le ministère de la Fonction publique pourrait amender la loi, a révélé, hier, M. Oswald Parent devant la commission permanente de la Fonction publique.

Le Conseil des ministres doit prendre une décision à ce sujet au cours des prochaines semaines, et doit aussi décider si cela se fera par législation ou simplement par un règlement.

M. Parent a avoué que, de son côté, il recommanderait que cela se fasse par une loi, qui est déjà en préparation.

Selon les dispositions actuelles, aucun contrôle n'est possible par le ministère de la Fonction publique sur la première embauche occasionnelle.

Ce n'est que lors d'une demande de renouvellement ou de prolongation de l'emploi pour quatre mois supplémentaires que le Conseil du trésor est saisi de l'affaire, a-t-il dit.

Les grévistes de United Aircraft reçoivent un appui financier

MONTREAL (d'après PC) — Les 2.600 ouvriers de la production de la United Aircraft, de Longueuil, recevront l'appui financier des Travailleurs unis de l'automobile (TUA), leur a annoncé, hier, le directeur canadien de ce syndicat, M. Dennis McDermott.

Les 120.000 membres du syndicat aideront ainsi les grévistes à mieux tenir le coup.

Le montant que chaque ouvrier recevra sera déterminé en fonction de ses besoins par le président et les membres du comité de grève.

M. McDermott a décrit la grève en cours comme une lutte idéologique et déclaré que si le syndicat avait déjà cédé deux fois devant la compagnie, il ne le ferait pas une troisième fois.

Du côté de la compagnie, un porte-parole de la société mère de la United Aircraft, à East Hartford, Conn., a déclaré qu'une partie du travail normalement fait à Longueuil a été transféré aux Etats-Unis.

Quant aux négociations, elles ont repris, jeudi dernier, en présence d'un médiateur provincial, après une rupture, le 15 février dernier.

Le plomb empoisonne

MONTREAL (PC) — Des travailleurs en grève d'une usine de plomb de l'Est de Montréal ont manifesté, en fin de semaine, devant une salle où se tenait un symposium sur l'empoisonnement par le plomb, en présence d'experts de toute l'Amérique du Nord.

Les 18 employés de la compagnie Carter White Lead of Canada Ltd. ont débrayé, la semaine dernière, pour protester contre la ventilation de

l'usine qu'ils qualifient d'inadéquate.

Selon le Dr Yves Lacasse, directeur d'une clinique toxicologique dans un hôpital montréalais et participant au symposium, les trois quarts de ces hommes souffrent d'empoisonnement par le plomb, et il leur a recommandé de subir des examens plus poussés.

Le médecin attribue l'empoisonnement au plomb qu'ils respirent à leur travail.



Eliminez pour de bon ces poils sur vos cuisses

Les vêtements de détente féminins, robes tout-aller, shorts, maillots de bain, ont le don de souligner les poils qui déparent vos cuisses... Cela peut suffire à gâcher votre plaisir quand vous n'avez pas le temps de vous préparer.

C'est ce qui explique qu'un si grand nombre de femmes se rendent chez Gregory tous les mois pour se faire épiler les cuisses. C'était loin d'être aussi simple avec les anciennes méthodes d'électrolyse.

Le fait est que la thermolyse Gregory est si rapide, confortable et bon marché que toute femme peut se permettre l'épilation permanente des bras, des jambes et même des cuisses.

Vous ne le croirez pas tant que vous n'aurez pas subi un traitement d'essai. Au fait, pourquoi pas cette semaine? C'est gratuit. Téléphonnez dès maintenant pour prendre rendez-vous.

Systeme gregory COINQUIE D'EPILATION RADICALE

Ouvert de 10 h. a.m. à 7 h. p.m. (sauf de 9 h. à 2 h.) VILLE DE QUEBEC — SUITE 7, EDIFICE MORISSET 695 EST, BOULEVARD CHAREST — TEL. 529 1879 Ecrivez pour brochure gratuite.

Sachez ce que vous respirez dans votre propre maison

L'AIR DOMESTIQUE EST-IL PUR?

En ville, un pied cube d'air intérieur peut contenir jusqu'à cinq millions de particules microscopiques. Si vous habitez une maison moyenne, 25 milliards de ces particules occupent l'air que vous respirez chaque jour!

D'OU VIENNENT LES PARTICULES POLLUANTES?

Les particules polluantes sont d'origines aussi diverses que suie, pollen, cendre, fumée de cigarettes, germes, poussières, etc.

CETTE POLLUTION EST-ELLE DOMMAGEABLE?

Bien sûr. Les effets en sont nombreux: étourdissements inhabituels, persistance des mauvaises odeurs, lavage de tentures plus fréquents, allergies (fièvre des foins, ...).

QUE PEUT Y FAIRE UN FILTRE D'AIR?

Un filtre d'air électronique peut enrayer jusqu'à 95% des particules polluantes de l'air et réduire de beaucoup les inconvénients causés par la pollution domestique.

COMMENT FONCTIONNE LE FILTRE D'AIR ELECTRONIQUE?

Le principe du filtre d'air électronique consiste à aspirer l'air pollué à travers deux modules de filtrage. D'abord un premier grillage intercepte les plus grosses particules telles que mousses, débris, cheveux, ... Ensuite, des plaques électrostatiques captent les particules microscopiques et les retiennent un peu à la façon d'un aimant.

UN FILTRE D'AIR ELECTRONIQUE EST-IL COMPLIQUE A INSTALLER?

Le filtre d'air électronique se place sur le retour d'air froid du système de chauffage. Il nécessite un minimum d'entretien tout en permettant aux vôtres de respirer un air pur comme celui de la campagne.

LA DIFFUSION DE L'AIR EPURE EST-ELLE EFFICACE?

Grâce au filtre d'air électronique, vous purgez l'air domestique vicié et diffusez un air vivifiant partout dans votre maison.

« ah, l'air pur de la campagne! »

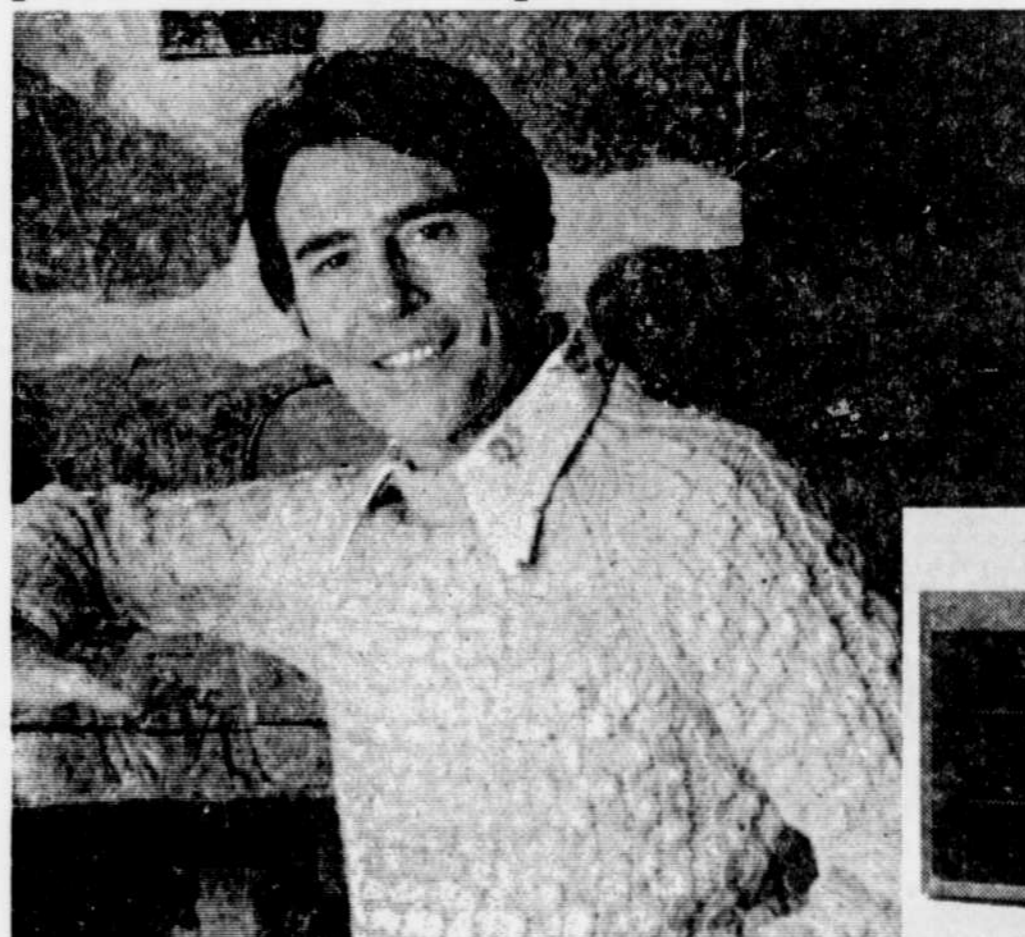
Louez un filtre d'air électronique et respirez gratuitement l'air pur de la campagne pendant les 2 premiers mois.

Contrairement à nos propres poumons, le filtre d'air électronique se nettoie aisément, opérant toujours un filtrage maximum. Sans encombrer le système de chauffage, il aspire jusqu'à 95% des particules polluantes et les élimine en silence.

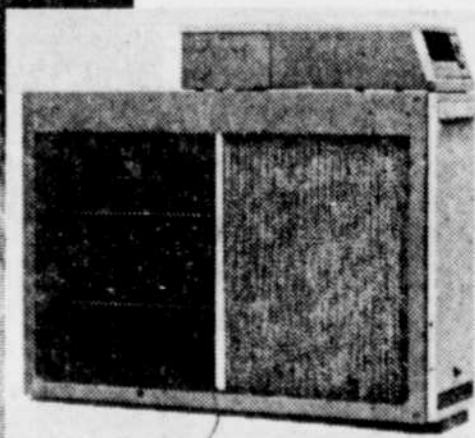
En louant un filtre d'air électronique, au moins vous contrôlerez la pollution chez vous. Pour aussi peu que \$8.95 par mois et les deux premiers mois gratuits, vous aiderez à préserver la santé des vôtres.

Respirez l'air pur de la campagne à nos frais! Les deux premiers mois de location d'un filtre d'air électronique Perma-Confort de Castel / Canadian Import sont entièrement gratuits*. La pollution domestique ne sera pas épargnée et vous épargnez près de \$18.00 en appelant des maintenant Castel / Canadian Import.

* Cette offre est valide jusqu'au 17 mai. Il est donc préférable d'en profiter au plus tôt.



Pour des renseignements supplémentaires qui ne vous engagent à rien, téléphonez à CASTEL / CANADIAN IMPORT: 688-8110



345, RUE FORTIN, VANIER, QUEBEC. G1M 1B2 / TEL.: (418) 688-8110

CASTEL CANADIAN IMPORT

"...le Perma-Confort, c'est ça!"



3 élections en 6 mois

par Benoit ROUTHIER

La population de Montmorency fera face, le 12 mai, à une troisième élection municipale depuis novembre dernier!

Cette fois, ce sera pour remplir le siège numéro 2, du quartier no 3, laissé vacant après la démission de M. Raymond Touchette, qui s'était présenté candidat à la mairie le 31 mars.

Et les citoyens de cette ville de 4.800 habitants semblent fortement sensibilisés à la chose municipale puisque, jusqu'ici, il n'y aurait pas moins de cinq hommes qui auraient dit leur intention de briguer le poste de conseiller!

Un autre indice, de l'intérêt des gens de Montmorency à la vie municipale, est qu'il y avait environ 200 personnes, hier soir, à l'assemblée du conseil.

Il est vrai que c'était la première assemblée à laquelle participait M. Roland Vermette depuis son élection, à la mairie, le 31 du mois dernier. Il y avait autant de gens à l'assemblée de lundi dernier qu'il y avait eu de gens à la dernière, mais celui-ci ne s'était pas présenté puisqu'il n'avait pas encore été assermenté.

Les mises en candidature pour le poste de conseiller auront lieu le 5 mai. Il semble que les sportifs soient particulièrement intéressés à occuper ce poste si l'on se fie aux noms qui nous ont été fournis, hier soir. M. Vermette a demandé aux candidats de ne pas se servir de son nom, parce qu'il n'appuyait personne en particulier.

D'ailleurs, le maire n'a pas caché son intention d'accorder une grande importance aux sports dans sa ville et, entre autres choses, il verra à la formation, d'ici à deux mois, d'un comité autonome de l'OTJ pouvant comprendre une vingtaine de personnes.

M. Vermette a rappelé qu'il invite les gens à l'aider à construire Montmorency et que, pour sa part, il verrait à contrôler les dépenses de la municipalité. Desormais, aucun achat ne se fera sans réquisition et les factures devront être sur son bureau chaque samedi.

EN CONCILIATION

Le maire fait déjà face à un problème d'envergure avec les négociations d'une convention collective pour les policiers de la ville. Après avoir demandé des salaires qui représentaient, selon M. Vermette, le cinquième du budget de Montmorency, soit environ \$117.000, les policiers (huit avec le chef) ont rejeté les offres de la ville puis ont eu recours immédiatement à la conciliation.

Le maire a dit son intention de ne pas terminer l'année avec un déficit et que, pour ça, il était prêt à faire bien des coupures. On verra, entre autres, à installer un "bavard" dans l'auto-patrouille, à enlever la centrale de téléphone qui a coûté \$12.800 l'an dernier, pour la remplacer par un téléphone dans l'auto-patrouille, ce qui permettra de sauver environ \$10.000.

Par ailleurs, M. Vermette a dit son intention de ne pas suivre nécessairement les recommandations de la Commission de police, si son budget ne le lui permettait pas. D'abord, il ne veut pas entendre parler d'envoyer tous les policiers à l'école de police. Des écoliers il n'en a pas besoin, dit-il. Il n'est pas question non plus de fournir une secrétaire au chef de police.

Le nouveau maire, qui avait quand même occupé ce poste durant deux mois, de novembre à janvier, a déclaré: "S'il faut enlever des policiers, je vais le faire", tout en sachant que ce n'était pas une parole pour attirer la sympathie des agents de la paix.

LE SOLEIL

78e ANNEE — No 86

QUEBEC, MARDI 9 AVRIL 1974

PAGE TREIZE

La population de Marsoui vote en faveur de l'achat de Bobois

par Louis TARDIF, de notre bureau de Rimouski

C'est un message clair que la population de Marsoui a fait parvenir au ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, à la suite d'un référendum tenu dimanche dernier et où la presque totalité des chefs de famille de ce petit village gaspésien se prononcèrent en faveur du comité de citoyens dans le but de se porter acquéreur de l'entreprise Bobois Ltée.

En effet, sur 105 votes recueillis après le scrutin où avaient participé les "chefs de famille à plus de 85%" selon le vice-président du comité, M. Luc Côté, 104 favorisèrent l'achat de l'usine par la population.

La nécessité d'un référendum s'était fait sentir à la suite de la réunion à moitié réussie de vendredi dernier où assistaient, pour la première fois, des observateurs de la CSN, de l'Union régionale des caisses populaires de la Gas-

pésie et le représentant régional du ministre des Terres et Forêts, M. P.-H. Ouellet.

La réunion avait partiellement avorté pour deux raisons majeures selon les témoignages. D'abord, la publicité avait manqué et une grosse famille de Marsoui célébrait un mariage.

Et dans ce petit village de quelque cent familles, lorsque l'une d'elles marie ses enfants, il y a de grandes chances pour qu'une partie du village y soit.

De là, la nécessité de cette consultation populaire suggérée par la plupart des participants et qui a donné les résultats que l'on sait.

Un télégramme a donc été envoyé au ministre avec copies au premier ministre et au député de Matane, Marc-Yvan Côté.

De façon plus précise, les citoyens de Marsoui demandent à Kevin Drummond de bloquer la transaction avec la Consolidated-Bathurst et insistent pour qu'il enquête sur une vente d'usine qui a déjà reçu plus de \$1 million en diverses subventions de gouvernements.

De plus, la population de Marsoui déclare au ministre qu'elle ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas acheter l'entreprise aussi bien que la Consol, alors que les chances de financement local et régional sont très bonnes.

On sait que, présentement, les administrateurs actuels de l'entreprise Bobois semblent favoriser la Consol comme acheteur et non la population, parce qu'ils ne s'entendent pas bien avec elle, et ça surtout depuis le dur conflit de l'automne dernier.

De son côté, la Consol s'est montrée très intéressée, par sa filiale de bois ouvré, la Gillies Brothers, qui possède déjà des installations de l'autre côté de la péninsule, à New Richmond.

Mais les citoyens en ont décidé autrement et ne veulent pas voir la Consol à Marsoui. Ils veulent réaliser un autre Tembec, certes avec des modifications à la participation financière et au mode de gestion, qu'ils voudront bien élaborer.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs mataneis pour mener à bien le prospectus.

LES OBSERVATEURS

Pour le moment, c'est le comité de citoyens qui mène l'affaire.

Vendredi dernier, l'Union régionale des caisses populaires de la Gaspésie qui possède un actif de \$55 millions avait délégué à Marsoui cinq observateurs, dont l'adjoint au directeur général, M. Raymond Audet, de Maria, qui a déclaré au Soleil que son organisme n'avait pas encore pris position dans cette affaire.

D'ailleurs, l'UR des caisses populaires de la Gaspésie n'a, jusqu'à maintenant, reçu aucune demande officielle d'aide des citoyens de Marsoui.

"Nous avons donné des informations de base sur les exigences de la formule coopérative, au niveau juridique. Tout dépendra du dossier", a confirmé M. Audet.

Si les caisses de la Gaspésie embarquent, ce serait un précédent au niveau de la participation financière dans une entreprise. Au niveau même du financement, ce serait encore un précédent à cause de l'ampleur du montant.

Quant à la CSN, le représentant du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie, M. Maurice Rousset, a affirmé que le désir de la population de se porter acquéreur de l'entreprise Bobois entre dans la ligne de pensée de l'action politique de la CSN dans le sens où les travailleurs de Marsoui décident de prendre leur affaire en main.

Il reste à voir quelle formule est la meilleure, la coopérative ouvrière ou autre.

Le syndicat des employés de Bobois (CSN) a participé acti-

vement au référendum. Il faut rappeler que la majorité des chefs de famille de Marsoui travaillent à l'usine Bobois, sont donc syndiqués à la CSN, forment en grande partie le comité de citoyens et sont majoritaires sur le conseil municipal.

Quant à ce dernier, justement, il a reçu une demande de la Consol de bien vouloir la rencontrer, le 22 avril, lors de la prochaine séance du conseil.

Une manifestation pour obtenir l'amélioration de la route, à Newport

RIMOUSKI — Plus de 200 automobilistes de Newport, dans le sud de la péninsule gaspésienne, ont bloqué, hier, toute la journée la route 132 (6) à l'entrée et à la sortie du village, dans le but de protester contre l'état pitoyable du chemin.

Le blocus, qui a débuté lundi dans l'avant-midi, a duré jusqu'à cinq heures, hier, créant un embouteillage monstrueux pour la circulation empruntant cette nationale gaspésienne.

La Sûreté du Québec, détachement de Chandler, n'est pas intervenue, attendant que les discussions entre les villageois contestataires de Newport, dont certains membres du conseil municipal, et les responsables régionaux du ministère de la Voirie en arrivent à s'entendre sur les moyens à prendre pour remédier à cette situation.

En effet, le responsable de la division de Gaspé à la Voirie, M. Pierre Langlais, a déclaré que tout avait été mis en oeuvre pour réparer le chemin le plus tôt possible et que de la machinerie supplémentaire avait été dépechée à Newport pour travailler sur la route.

Car ce n'est pas la première fois que les résidents du village se plaignent de la situation. Le conseil municipal avait été saisi du problème et, devant sa gravité, il avait lui-même décidé de diriger la contestation, ayant reçu l'appui pour ce faire du député du comté, le Dr Guy Fortier, qui approuvait, en février, toute démarche en ce sens pour que la Voirie s'occupe du chemin.

Selon M. Langlais, l'hiver

LE DEPUTE LESSARD

Enfin, l'affaire Bobois a rebondi à l'Assemblée nationale par l'entremise du député Lessard, de Saguenay.

Ce dernier a voulu faire préciser au ministre Drummond sa pensée sur la transaction possible de Bobois à la Consol, alléguant justement "qu'une compagnie privée, qui a profité de la somme de \$1.1 million de subventions et qui puisse justement l'empêcher", devrait être empêchée

de faire cette transaction et que les citoyens de Marsoui devraient être favorisés.

On sait que le ministre Drummond n'a pas encore fait connaître officiellement sa position dans cette affaire, mais il a déjà déclaré qu'il voyait d'un mauvais oeil les géants du papier s'emparer des moulins de sciage.

Il nous a été impossible d'obtenir un commentaire du ministre ou de son cabinet depuis l'envoi du télégramme par les gens de Marsoui.

BOUCHERIE R. VILLENEUVE
Spécialité: **VIANDE PRIX DU GROS**
POUR VOTRE CONGELATEUR
Tél.: 623-1405
1024, AV. BOURG-ROYAL CHARLESBOURG-EST

Invitation spéciale aux maisons d'affaires

Le Bonaparte met à la disposition de sa clientèle, ses différents salons de même que sa cave à vin pour groupes de 10 à 100 personnes, pour tout genre de réceptions, meetings, cocktails, mariages.

LE BONAPARTE
680 est, Grande-Allée - 522-4704
Récipiendaire du prix Holiday Magazine

La Nouvelle Orleans
Plaque Laurier
656-1632

PRÉSENTANT UN MENU VARIÉ EN PLUS DES SPÉCIALITÉS SUIVANTES

STEAK et BROCHETTE **DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES**
ROAST BEEF et POULET **lundi au vendredi**

POURQUOI LES VALIANT DUSTER SONT LES COMPACTES QUI SE VENDENT LE PLUS

au Canada, au Québec, à Québec. Où? Chez **universel auto ltée**



Équipement standard:
• 4 cylindres
• 3 vitesses manuelles
• four de recul
• loquets de vitres
• éclairage élec. avant
• roues de 14" à 55
• miroir de côté

\$3180

LÀ, Y'A DU SERVICE

universel auto ltée
CHRYSLER - PLYMOUTH - VALIANT
1^{re} Avenue Québec - Tél.: 525-5113

Un député dénonce les conditions de vie des Québécois dans les forêts du Maine

par Réal LABERGE, de notre bureau de La Pocatière

Selon le député néo-démocrate de Scarborough-Ouest, M. John Harney, les conditions de vie des forestiers du Sud-Est québécois travaillant dans le Maine sont comparables à celles des travailleurs mexicains qui réussissent à franchir la frontière sud des États-Unis.

C'est la situation que M. Harney a dit avoir constatée lors d'une tournée qu'il a effectuée, en fin de semaine, dans la région de Ville Déglis, au Sud du comté de Temiscouata, et qu'il entend dénoncer de nouveau en Chambre, après une première intervention invitant le gouvernement canadien à prendre ses responsabilités en ce domaine.

Le député ontarien a précisé que sa visite avait pour but de vérifier personnellement le bien-fondé d'observations qui lui avaient été faites par les dirigeants de l'Association des forestiers du Sud-Est, un organisme professionnel regroupant quelque 1700 bûcherons de sept comtés du Bas-Saint-Laurent et du Nord du Nouveau-Brunswick.

C'est ainsi qu'il a pu se rendre compte de problèmes nécessitant une intervention rapide et décisive du gouvernement canadien, particulièrement au niveau du logement des travailleurs forestiers dans des campements desuets, de leur manque quasi complet de sécurité de travail et d'une absence de protection contre les accidents de travail. L'exploitation des compagnies ou autres conditions de dépendance et d'insécurité sociale.

SOUS LA DÉPENDANCE DES "JOBBER"

Comme l'a tout spécialement signalé le député néo-

démocrate, ces travailleurs canadiens, qui forment quelque 95 pour cent de la main-d'oeuvre de l'industrie forestière du Maine et qui constituent une forte proportion de l'effectif ouvrier régional, vivent dans un état de dépendance presque absolu.

Cette dépendance est particulièrement ressentie dans le cas des travailleurs qui sont soumis au régime des "jobbers", entrepreneurs effectuant des coupes forestières pour le compte de grosses compagnies.

D'une part, M. Harney a expliqué que les seules possibilités d'embauche, dans la région, obligeaient le travailleur forestier à traverser dans le Maine, s'il voulait un salaire décent.

Mais, pour avoir accès à cette source d'emplois, les bûcherons du Québec doivent disposer d'un permis (ou bond), qui ne peut être obtenu que par voie d'une embauche préalable, avec l'un de ces "jobbers". Inutile d'ajouter que dans les circonstances, ces travailleurs forestiers doivent accepter de se plier à toutes les exigences qu'on leur impose et se soumettre aux conditions de travail et de logement que leur offrent ou laissent persister les exploitateurs d'un tel système.

D'autant plus, a d'autre part remarqué le député, que l'État du Maine ne se préoccupe pas tellement de la situation qui peut prévaloir dans ces camps forestiers, étant donné le nombre minime de ses propres citoyens engagés dans ces opérations forestières et le fait que la plupart des exploitants sont d'origine canadienne.

C'est ainsi que le Maine n'a pratiquement aucun effectif pour exercer une surveillance

de l'application des lois de travail ou veiller à l'observance de conditions de vie convenables.

Dans un cas où les revendications logées par l'Association des forestiers, habituellement laissées sans réponse, ont suscité la venue d'inspecteurs américains, les "jobbers" auraient eu le temps de monter un campement passable, qui aurait servi à les circonvenir. Les grosses compagnies forestières disposeraient même d'un camp modèle, aux fins de telles inspections.

À la suite de sa tournée et de sa rencontre avec les dirigeants de l'Association des forestiers du Sud-Est, le député NDP a déclaré qu'il avait plus que jamais l'intention de poursuivre ses observations visant à susciter une réaction de la part du gouvernement canadien.

RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Ainsi soumis au régime de ne pas travailler ou d'accepter de se servir en conditions existantes, ces travailleurs canadiens seraient encore privés d'un minimum de sécurité sociale, alors qu'ils ne pourraient difficilement bénéficier des avantages du système américain et qu'ils ne seraient pas protégés par la législation canadienne.

Et cela, en dépit de maintes démarches effectuées pour obtenir l'application d'une entente canado-américaine intervenue en 1942 et révisée en 1958.

M. Harney a précisé qu'à une demande qu'il a formulée, récemment à ce sujet, au ministre des Affaires extérieures, le ministre, a répondu qu'il n'était au courant de tels accords.

Incidentement, la seule préoccupation que le gouvernement canadien aurait démontrée jusqu'ici à l'égard des observations de ces travailleurs québécois serait celle de les rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage, à compter de janvier 1972, en vertu d'une entente intervenue avec les gouvernements des États-Unis et du Maine, après 25 ans d'insistance.

Selon le député néo-démocrate, les chances des travailleurs forestiers du Québec d'obtenir plus rapidement satisfaction à leur réclamation sont meilleures aujourd'hui, surtout parce qu'ils disposent maintenant d'une association professionnelle qui lui est apparue bien structurée et fortement documentée sur tous les problèmes en cause et les solutions à leur apporter.



Le Soleil. André Beilleville

REINE DU SANDWICH — Une jeune étudiante, aux appâts appétissants, s'est attribuée ce titre, hier midi, pour renforcer une contestation d'éèves qui veulent obtenir une réduction de 20 pour cent sur le prix du repas le midi, à la cafétéria de l'institut Saint-Louis-de-France, à Loretteville. Comme geste

symbolique, la nouvelle reine s'est confiée d'un sandwich pour amorcer une campagne de pression. Durant une semaine, plusieurs élèves apporteront leur lunch au lieu de profiter du service de la cafétéria

3 élections en 6 mois

par Benoit ROUTHIER

La population de Montmorency fera face, le 12 mai, à une troisième élection municipale depuis novembre dernier.

Cette fois, ce sera pour remplir le siège numéro 2, du quartier no 3, laissé vacant après la démission de M. Raymond Touchette, qui s'était présenté candidat à la mairie le 31 mars.

Et les citoyens de cette ville de 4.800 habitants semblent fortement sensibilisés à la chose municipale puisque, jusqu'ici, il n'y aurait pas moins de cinq hommes qui auraient dit leur intention de briguer le poste de leur intérêt.

Un autre indice, de l'intérêt des gens de Montmorency à la vie municipale, est qu'il y avait environ 200 personnes, hier soir, à l'assemblée du conseil.

Il est vrai que c'était la première assemblée à laquelle participait M. Roland Vermette depuis son élection, à la mairie, le 31 du mois dernier. Il y avait autant de gens à l'assemblée de lundi dernier qu'il n'y avait eu de gens à l'assemblée de mardi dernier, mais celui-ci ne s'était pas présenté puisqu'il n'avait pas encore été assermenté.

Les mises en candidature pour le poste de conseiller auront lieu le 5 mai. Il semble que les sportifs soient particulièrement intéressés à occuper ce poste si l'on se fie aux noms qui nous ont été fournis, hier soir. M. Vermette a demandé aux candidats de ne pas se servir de son nom, parce qu'il n'appuyait personne en particulier.

D'ailleurs, le maire n'a pas caché son intention d'accorder une grande importance aux sports dans sa ville et, entre autres choses, il verra à la formation, à la fin de deux mois, d'un comité autonome de l'OTJ pouvant comprendre une vingtaine de personnes.

M. Vermette a rappelé qu'il invite les gens à l'aider à construire Montmorency et que, pour sa part, il verrait à contrôler les dépenses de la municipalité. Désormais, aucun achat ne se fera sans réquisition et les factures devront être sur son bureau chaque samedi.

EN CONCILIATION

Le maire fait déjà face à un problème d'envergure avec les négociations d'une convention collective pour les policiers de la ville. Après avoir demandé des salaires qui représentaient, selon M. Vermette, le cinquième du budget de Montmorency, soit environ \$117.000, les policiers (huit avec le chef) ont rejeté les offres de la ville puis ont eu recours immédiatement à la conciliation.

Le maire a dit son intention de ne pas terminer l'année avec un déficit et que, pour ça, il était prêt à faire bien des coupures. On verra, entre autres, à installer un "bavard" dans l'auto-patrouille, à enlever la centrale de téléphone qui a coûté \$12.800 l'an dernier, pour la remplacer par un téléphone dans l'auto-patrouille, ce qui permettra de sauver environ \$10.000.

Par ailleurs, M. Vermette a dit son intention de ne pas suivre nécessairement les recommandations de la Commission de police, si son budget ne le lui permettait pas. D'abord, il ne veut pas entendre parler d'envoyer tous les policiers à l'école de police. Des écoliers il n'en a pas besoin, dit-il. Il n'est pas question non plus de fournir une secrétaire au chef de police.

Le nouveau maire, qui avait quand même occupé ce poste durant deux mois, de novembre à janvier, a déclaré: "S'il faut enlever des policiers, je vais le faire", tout en sachant que ce n'était pas une parole pour attirer la sympathie des agents de la paix.

La population de Marsoui vote en faveur de l'achat de Bobois

par Louis TARDIF, de notre bureau de Rimouski

C'est un message clair que la population de Marsoui a fait parvenir au ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, à la suite d'un référendum tenu dimanche dernier et où la presque totalité des chefs de famille de ce petit village gaspésien se prononçaient en faveur du comité de citoyens dans le but de se porter acquéreur de l'entreprise Bobois Ltée.

En effet, sur 105 votes recueillis après le scrutin où avaient participé les "chefs de famille à plus de 85%" selon le vice-président du comité, M. Luc Côté, 104 favorisaient l'achat de l'usine par la population.

La nécessité d'un référendum s'était fait sentir à la suite de la réunion à moitié réussie de vendredi dernier où assistaient, pour la première fois, des observateurs de la CSN, de l'Union régionale des caisses populaires de la Gas-

pésie et le représentant régional du ministre des Terres et Forêts, M. P.-H. Ouellet.

La réunion avait partiellement avorté pour deux raisons majeures selon les témoignages. D'abord, la publicité avait manqué et une grosse famille de Marsoui célébrait un mariage.

Et dans ce petit village de quelque cent familles, lorsque l'une d'elles marie ses enfants, il y a de grandes chances pour qu'une partie du village y soit.

De là, la nécessité de cette consultation populaire suggérée par la plupart des participants et qui a donné les résultats que l'on sait.

Un télégramme a donc été envoyé au ministre avec copies au premier ministre et au député de Matane, Marc-Yvan Côté.

De façon plus précise, les citoyens de Marsoui demandent à Kevin Drummond de bloquer la transaction avec la Consolidated-Bathurst et insistent pour qu'il enquête sur une vente d'usine qui a déjà reçu plus de \$1 million en diverses subventions de gouvernements.

De plus, la population de Marsoui déclare au ministre qu'elle ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas acheter l'entreprise aussi bien que la CSN, alors que les chances de financement local et régional sont très bonnes.

On sait que, présentement, les administrateurs actuels de l'entreprise Bobois semblent favoriser la CSN comme acheteur et non la population, parce qu'ils ne s'entendent pas bien avec elle, et ça surtout depuis le dur conflit de l'automne dernier.

De son côté, la CSN s'est montrée très intéressée, par sa filiale de bois ouvré, la Gillies Brothers, qui possède déjà des installations de l'autre côté de la péninsule, à New Richmond.

Mais les citoyens en ont décidé autrement et ne veulent pas voir la CSN à Marsoui. Ils veulent réaliser un autre Tembec, certes avec des modifications à la participation financière et au mode de gestion, qu'ils voudront bien élaborer.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

LES OBSERVATEURS

Pour le moment, c'est le comité de citoyens qui mène l'affaire.

Vendredi dernier, l'Union régionale des caisses populaires de la Gaspésie qui possède un actif de \$55 millions avait délégué à Marsoui cinq observateurs, dont l'adjoint au directeur général, M. Raymond Audet, de Maria, qui a déclaré au Soleil que son organisme n'avait pas encore pris position dans cette affaire.

D'ailleurs, l'UR des caisses populaires de la Gaspésie n'a, jusqu'à maintenant, reçu aucune demande officielle d'aide des citoyens de Marsoui.

"Nous avons donné des informations de base sur les exigences de la formule coopérative, au niveau juridique. Tout dépendra du dossier", a confirmé M. Audet.

Si les caisses de la Gaspésie embarquaient, ce serait un précédent au niveau de la participation financière dans une entreprise. Au niveau même du financement, ce serait encore un précédent à cause de l'ampleur du montant.

Quant à la CSN, le représentant du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie, M. Maurice Rousset, a affirmé que le désir de la population de se porter acquéreur de l'entreprise Bobois entre dans la ligne de pensée de l'action politique de la CSN dans le sens où les travailleurs de Marsoui décident de prendre leur affaire en main.

Il reste à voir quelle formule est la meilleure, la coopérative ouvrière ou autre.

Le syndicat des employés de Bobois (CSN) a participé acti-

vement au référendum. Il faut rappeler que la majorité des chefs de famille de Marsoui travaillent à l'usine Bobois, sont donc syndiqués à la CSN, forment en grande partie le comité de citoyens et sont majoritaires sur le conseil municipal.

Quant à ce dernier, justement, il a reçu une demande de la CSN de bien vouloir la rencontrer, le 22 avril, lors de la prochaine séance du conseil.

De façon plus précise, les citoyens de Marsoui demandent à Kevin Drummond de bloquer la transaction avec la Consolidated-Bathurst et insistent pour qu'il enquête sur une vente d'usine qui a déjà reçu plus de \$1 million en diverses subventions de gouvernements.

De plus, la population de Marsoui déclare au ministre qu'elle ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas acheter l'entreprise aussi bien que la CSN, alors que les chances de financement local et régional sont très bonnes.

On sait que, présentement, les administrateurs actuels de l'entreprise Bobois semblent favoriser la CSN comme acheteur et non la population, parce qu'ils ne s'entendent pas bien avec elle, et ça surtout depuis le dur conflit de l'automne dernier.

De son côté, la CSN s'est montrée très intéressée, par sa filiale de bois ouvré, la Gillies Brothers, qui possède déjà des installations de l'autre côté de la péninsule, à New Richmond.

Mais les citoyens en ont décidé autrement et ne veulent pas voir la CSN à Marsoui. Ils veulent réaliser un autre Tembec, certes avec des modifications à la participation financière et au mode de gestion, qu'ils voudront bien élaborer.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Pour le moment, c'est le comité de citoyens qui mène l'affaire.

Vendredi dernier, l'Union régionale des caisses populaires de la Gaspésie qui possède un actif de \$55 millions avait délégué à Marsoui cinq observateurs, dont l'adjoint au directeur général, M. Raymond Audet, de Maria, qui a déclaré au Soleil que son organisme n'avait pas encore pris position dans cette affaire.

D'ailleurs, l'UR des caisses populaires de la Gaspésie n'a, jusqu'à maintenant, reçu aucune demande officielle d'aide des citoyens de Marsoui.

"Nous avons donné des informations de base sur les exigences de la formule coopérative, au niveau juridique. Tout dépendra du dossier", a confirmé M. Audet.

Si les caisses de la Gaspésie embarquaient, ce serait un précédent au niveau de la participation financière dans une entreprise. Au niveau même du financement, ce serait encore un précédent à cause de l'ampleur du montant.

Quant à la CSN, le représentant du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie, M. Maurice Rousset, a affirmé que le désir de la population de se porter acquéreur de l'entreprise Bobois entre dans la ligne de pensée de l'action politique de la CSN dans le sens où les travailleurs de Marsoui décident de prendre leur affaire en main.

Il reste à voir quelle formule est la meilleure, la coopérative ouvrière ou autre.

Le syndicat des employés de Bobois (CSN) a participé acti-

vement au référendum. Il faut rappeler que la majorité des chefs de famille de Marsoui travaillent à l'usine Bobois, sont donc syndiqués à la CSN, forment en grande partie le comité de citoyens et sont majoritaires sur le conseil municipal.

Quant à ce dernier, justement, il a reçu une demande de la CSN de bien vouloir la rencontrer, le 22 avril, lors de la prochaine séance du conseil.

De façon plus précise, les citoyens de Marsoui demandent à Kevin Drummond de bloquer la transaction avec la Consolidated-Bathurst et insistent pour qu'il enquête sur une vente d'usine qui a déjà reçu plus de \$1 million en diverses subventions de gouvernements.

De plus, la population de Marsoui déclare au ministre qu'elle ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas acheter l'entreprise aussi bien que la CSN, alors que les chances de financement local et régional sont très bonnes.

On sait que, présentement, les administrateurs actuels de l'entreprise Bobois semblent favoriser la CSN comme acheteur et non la population, parce qu'ils ne s'entendent pas bien avec elle, et ça surtout depuis le dur conflit de l'automne dernier.

De son côté, la CSN s'est montrée très intéressée, par sa filiale de bois ouvré, la Gillies Brothers, qui possède déjà des installations de l'autre côté de la péninsule, à New Richmond.

Mais les citoyens en ont décidé autrement et ne veulent pas voir la CSN à Marsoui. Ils veulent réaliser un autre Tembec, certes avec des modifications à la participation financière et au mode de gestion, qu'ils voudront bien élaborer.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Pour le moment, c'est le comité de citoyens qui mène l'affaire.

Vendredi dernier, l'Union régionale des caisses populaires de la Gaspésie qui possède un actif de \$55 millions avait délégué à Marsoui cinq observateurs, dont l'adjoint au directeur général, M. Raymond Audet, de Maria, qui a déclaré au Soleil que son organisme n'avait pas encore pris position dans cette affaire.

D'ailleurs, l'UR des caisses populaires de la Gaspésie n'a, jusqu'à maintenant, reçu aucune demande officielle d'aide des citoyens de Marsoui.

"Nous avons donné des informations de base sur les exigences de la formule coopérative, au niveau juridique. Tout dépendra du dossier", a confirmé M. Audet.

Si les caisses de la Gaspésie embarquaient, ce serait un précédent au niveau de la participation financière dans une entreprise. Au niveau même du financement, ce serait encore un précédent à cause de l'ampleur du montant.

Quant à la CSN, le représentant du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie, M. Maurice Rousset, a affirmé que le désir de la population de se porter acquéreur de l'entreprise Bobois entre dans la ligne de pensée de l'action politique de la CSN dans le sens où les travailleurs de Marsoui décident de prendre leur affaire en main.

Il reste à voir quelle formule est la meilleure, la coopérative ouvrière ou autre.

Le syndicat des employés de Bobois (CSN) a participé acti-

vement au référendum. Il faut rappeler que la majorité des chefs de famille de Marsoui travaillent à l'usine Bobois, sont donc syndiqués à la CSN, forment en grande partie le comité de citoyens et sont majoritaires sur le conseil municipal.

Quant à ce dernier, justement, il a reçu une demande de la CSN de bien vouloir la rencontrer, le 22 avril, lors de la prochaine séance du conseil.

De façon plus précise, les citoyens de Marsoui demandent à Kevin Drummond de bloquer la transaction avec la Consolidated-Bathurst et insistent pour qu'il enquête sur une vente d'usine qui a déjà reçu plus de \$1 million en diverses subventions de gouvernements.

De plus, la population de Marsoui déclare au ministre qu'elle ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas acheter l'entreprise aussi bien que la CSN, alors que les chances de financement local et régional sont très bonnes.

On sait que, présentement, les administrateurs actuels de l'entreprise Bobois semblent favoriser la CSN comme acheteur et non la population, parce qu'ils ne s'entendent pas bien avec elle, et ça surtout depuis le dur conflit de l'automne dernier.

De son côté, la CSN s'est montrée très intéressée, par sa filiale de bois ouvré, la Gillies Brothers, qui possède déjà des installations de l'autre côté de la péninsule, à New Richmond.

Mais les citoyens en ont décidé autrement et ne veulent pas voir la CSN à Marsoui. Ils veulent réaliser un autre Tembec, certes avec des modifications à la participation financière et au mode de gestion, qu'ils voudront bien élaborer.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Déjà, \$50.000 ont été ramassés par la seule population de Marsoui et ils ont donné aussi un mandat à deux promoteurs matanis pour mener à bien le prospectus.

Pour le moment, c'est le comité de citoyens qui mène l'affaire.

Vendredi dernier, l'Union régionale des caisses populaires de la Gaspésie qui possède un actif de \$55 millions avait délégué à Marsoui cinq observateurs, dont l'adjoint au directeur général, M. Raymond Audet, de Maria, qui a déclaré au Soleil que son organisme n'avait pas encore pris position dans cette affaire.

D'ailleurs, l'UR des caisses populaires de la Gaspésie n'a, jusqu'à maintenant, reçu aucune demande officielle d'aide des citoyens de Marsoui.

"Nous avons donné des informations de base sur les exigences de la formule coopérative, au niveau juridique. Tout dépendra du dossier", a confirmé M. Audet.

Si les caisses de la Gaspésie embarquaient, ce serait un précédent au niveau de la participation financière dans une entreprise. Au niveau même du financement, ce serait encore un précédent à cause de l'ampleur du montant.

Quant à la CSN, le représentant du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie, M. Maurice Rousset, a affirmé que le désir de la population de se porter acquéreur de l'entreprise Bobois entre dans la ligne de pensée de l'action politique de la CSN dans le sens où les travailleurs de Marsoui décident de prendre leur affaire en main.

Il reste à voir quelle formule est la meilleure, la coopérative ouvrière ou autre.

Le syndicat des employés de Bobois (CSN) a participé acti-

Un député dénonce les conditions de vie des Québécois dans les forêts du Maine

par Réal LABERGE, de notre bureau de La Pocatière

Selon le député néo-démocrate de Scarborough-Ouest, M. John Harney, les conditions de vie des forestiers du Sud-Est québécois travaillant dans le Maine sont comparables à celles des travailleurs mexicains qui réussissent à franchir la frontière sud des États-Unis.

C'est la situation que M. Harney a dit avoir constatée lors d'une tournée qu'il a effectuée, en fin de semaine, dans la région de Ville Déjeûnés, au Sud du comté de Temiscouata, et qu'il entend dénoncer de nouveau en Chambre, après une première intervention invitant le gouvernement canadien à prendre ses responsabilités en ce domaine.

Le député ontarien a précisé que sa visite avait pour but de vérifier personnellement le bien-fondé d'observations qui lui avaient été faites par les dirigeants de l'Association des forestiers du Sud-Est, un organisme professionnel groupant quelque 1700 bûcherons de sept comtés du Bas-Saint-Laurent et du Nord du Nouveau-Brunswick.

C'est ainsi qu'il a pu se rendre compte de problèmes nécessitant une intervention rapide et décisive du gouvernement canadien, particulièrement au niveau du logement des travailleurs forestiers dans des campements complets de leur manque quasi complet de sécurité de travail et d'une absence de protection contre les accidents de travail, l'exploitation des compagnies ou autres conditions de dépendance et d'insécurité sociale.

SOUS LA DÉPENDANCE DES "JOBBER'S"

Comme l'a tout spécialement signalé le député néo-

démocrate, ces travailleurs canadiens, qui forment quelque 95 pour cent de la main-d'œuvre de l'industrie forestière du Maine et qui constituent une forte proportion de l'effectif ouvrier régional, vivent dans un état de dépendance presque absolu.

Cette dépendance est particulièrement ressentie dans le cas des travailleurs qui sont soumis au régime des "jobbers", entrepreneurs effectuant des coupes forestières pour le compte de grosses compagnies.

D'une part, M. Harney a expliqué que les seules possibilités d'embauche, dans la région, obligeaient le travailleur forestier à traverser dans le Maine, s'il voulait un salaire décent.

Mais, pour avoir accès à cette source d'emplois, les bûcherons du Québec doivent disposer d'un permis (ou bond), qui ne peut être obtenu que par voie d'une embauche préalable, avec l'un de ces "jobbers". Inutile d'ajouter que dans les circonstances, ces travailleurs forestiers doivent accepter de se plier à toutes les exigences qu'on leur impose et se soumettre aux conditions de travail et de logement que leur offrent ou laissent persister les exploitateurs d'un tel système.

D'autant plus, a d'autre part remarqué le député, que l'État du Maine ne se préoccupe pas tellement de la situation qui peut prévaloir dans ces camps forestiers, étant donné le nombre minime de ses propres citoyens engagés dans ces opérations forestières et le fait que la plupart des exploitants sont d'origine canadienne.

C'est ainsi que le Maine n'a pratiquement aucun effectif pour exercer une surveillance

de l'application des lois de travail ou veiller à l'observance de conditions de vie convenables.

Dans un cas où les revendications logées par l'Association des forestiers, habituellement laissées sans réponse, ont suscité la venue d'inspecteurs américains, les "jobbers" auraient eu le temps de monter un campement passable, qui aurait servi à les circonvenir. Les grosses compagnies forestières disposeraient même d'un camp modèle, aux fins de telles inspections.

RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Ainsi soumis au régime de ne pas travailler ou d'accepter de s'engager aux conditions existantes, ces travailleurs canadiens seraient encore privés d'un minimum de sécurité sociale, alors qu'ils ne pourraient difficilement bénéficier des avantages du système américain et qu'ils ne seraient pas protégés par la législation canadienne.

Et cela, en dépit de maintes démarches effectuées pour obtenir l'application d'une entente canado-américaine intervenue en 1942 et révisée en 1958.

M. Harney a précisé qu'à une demande qu'il a formulée, récemment à ce sujet, au ministre des Affaires extérieures, le ministre a répondu qu'il n'était au courant de tels accords.

À la suite de sa tournée et de sa rencontre avec les dirigeants de l'Association des forestiers du Sud-Est, le député NPD a déclaré qu'il avait plus que jamais l'intention de poursuivre ses observations visant à susciter une réaction de la part du gouvernement canadien.

A son avis, c'est seulement par une intervention d'Ottawa auprès de l'État du Maine et par des accords précis qui permettent au gouvernement canadien de légiférer sur la question des permis de travail requis pour l'embauche dans le Maine, que les conditions de vie des forestiers concernés pourront être améliorées et qu'ils pourront bénéficier de mesures de protection valables.

Incidemment, la seule préoccupation que le gouvernement canadien aurait démontrée jusqu'ici à l'égard des observations de ces travailleurs québécois serait celle de les rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage, à compter de janvier 1972, en vertu d'une entente intervenue avec les gouvernements des États-Unis et du Maine, après 25 ans d'insistance.

Selon le député néo-démocrate, les chances des travailleurs forestiers du Québec d'obtenir plus rapidement satisfaction à leurs réclamations sont meilleures aujourd'hui, surtout parce qu'ils disposent maintenant d'une association professionnelle qui lui est apparue bien structurée et fortement documentée sur tous les problèmes en cause et les solutions à leur apporter.



Le Soleil, André Belle-Isle

REINE DU SANDWICH — Une jeune étudiante, aux appâts appétissants, s'est attribuée ce titre, hier midi, pour renforcer une contestation d'éèves qui veulent obtenir une réduction de 20 pour cent sur le prix du repas le midi, à la cafétéria de l'institut Saint-Louis-de-France, à Loretteville. Comme geste

symbolique, la nouvelle reine s'est coiffée d'un sandwich pour amorcer une campagne de pression. Durant une semaine, plusieurs élèves apporteront leur lunch au lieu de profiter du service de la cafétéria

BOUCHERIE R. VILLENEUVE
Spécialité **VIANDE PRIX DU GROS**
POUR VOTRE CONGELATEUR
Tél.: 623-1405
1024, AV. SORBOL-ROYAL CHARLEBOURG-EST

Invitation spéciale aux maisons d'affaires

Le Bonaparte met à la disposition de sa clientèle, ses différents salons de même que sa cave à vin pour groupes de 10 à 100 personnes, pour tout genre de réceptions, meetings, cocktails, mariages.

LE BONAPARTE
680 est, Grande-Allée - 522-4704
Récipiendaire du prix Holiday Magazine

La Nouvelle Orleans
Place Laurier
656-1632

PRÉSENTE UN MENU VARIÉ EN PLUS DES SPÉCIALITÉS SUIVANTES

STEAK et BROCHETTE ROAST BEEF et POULET
DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES
lundi au vendredi

POURQUOI LES VALIANT DUSTER SONT LES COMPACTES QUI SE VENDENT LE PLUS

au Canada, au Québec, à Québec.
Où? Chez **universal auto ltée**

Équipement standard:
• 4 cylindres
• 3 vitesses manuelles
• frein de recul
• broueurs de vitres
• allumage électronique
• roues de 14" 6-95
• miroir de côté

\$3180

LÀ, Y'A DU SERVICE

universal auto ltée
CHRYSLER - PLYMOUTH - VALIANT
1^{re} Avenue Québec - Tél.: 525-5113

Mission d'aménagement de Charlevoix

La présentation du rapport de l'OPDQ subit un autre retard

par J-Thérèse LEGENDRE
 LA MALBAIE — Le rapport d'étape de la Mission d'aménagement de Charlevoix subit un autre retard dans sa présentation par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), alors que les comités, qui ont travaillé dans la consultation, l'été dernier, attendent impatiemment ce document pour connaître l'opinion des ministères sur le développement de Charlevoix.

En novembre 1973, l'OPDQ promettait ce rapport d'étape pour le début de janvier 1974. Première déception, rien n'est venu et, fatigué d'attendre, le Comité agricole de la Mission rencontrait les représentants de l'Office de même que ceux du Conseil régional de développement du Québec (CRDQ), au début de mars dernier, et obtenait alors la promesse que le rapport d'étape serait remis

dans la première semaine d'avril. Deuxième déception, on le promet maintenant pour le 12 avril. Or, le Vendredi saint, les bureaux sont fermés jusqu'au mardi suivant ce qui reporterait au 16 avril, au plus tôt, la remise de ce document "kangourou" que l'on fait sauter d'une date à l'autre.

Dans certains comités, on se demande, aujourd'hui, si ces retards successifs ne sont pas voulus pour faire finalement coïncider la remise du rapport et son étude, qui doit se poursuivre au moins durant trois ou quatre semaines, avec la période des semences où les agriculteurs ne sont plus disponibles, où les activités touristiques commencent à occuper fortement la population, et où l'intérêt aux études des dossiers est ému par la disparition de l'hiver et la venue du printemps.

PERSPECTIVES-JEUNESSE

Un conseil communautaire s'est formé, hier, pour étudier les projets de Perspectives Jeunesse, soumis par les étudiants de Charlevoix, et faire le choix de ceux qu'ils croiraient être les meilleurs.

A ce conseil, étaient représentés les organismes suivants: le Conseil économique rural Charlevoix, le Conseil régional d'orientation culturelle, le Conseil régional des loisirs du Québec, le Bureau d'aide sociale et l'Association des organismes de loisirs regroupés de Charlevoix.

Des 16 projets présentés, le Conseil communautaire a arrêté son choix sur six qui lui ont semblé le mieux répondre aux besoins communautaires de Charlevoix, et avoir les meilleures chances de succès dans la poursuite des objectifs fixés.

Subvention de \$100,000 pour le stade de Clermont

CLERMONT — Le Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports vient d'accorder une subvention de \$100,000 pour la construction du stade couvert de Clermont.

Le contrat doit être signé, au cours des prochaines semaines, avec l'entrepreneur Paul Martin Inc., de La Pocatière, pour une somme de \$520,000. M. Brassard prévoit que les travaux d'excavation se feront, dès

la mi-avril, pour ce stade qui pourra recevoir 650 personnes assises.

Actuellement, on procède au déblaiement de la neige et au nivelage du terrain. Les plans ne sont pas encore terminés, et l'entrepreneur doit attendre ces documents avant de commencer les travaux.

Des sommes importantes sont déjà assurées pour cette construction dont \$150,000 d'une souscription populaire, \$100,000 de la compagnie Donohue, \$100,000 du Haut Commissariat, \$40,000 de la Commission locale des loisirs.

Selon le maire de Clermont, des critères de répartition des heures de glace seront établis pour le stade par une entente avec les municipalités qui l'accepteront. La ville s'en tiendra, par la suite, à ces critères qui

porteraient entre autres sur le coût et les heures d'utilisation, ce qui pourrait se faire au prorata de la population de chaque municipalité, par exemple.

M. Brassard a souligné que, le crédit à long terme de la ville de Clermont n'étant pas touché par la construction du stade couvert, la possibilité d'autres travaux municipaux n'était pas écartée.

Système d'alarme à Saint-Urbain pour signaler les glissements de terrains

Poursuivant son travail de surveillance des zones instables du sol, le service de géotechnique du ministère des Richesses naturelles a installé, pour la première fois le 2 avril dernier à Saint-Urbain dans le comté de Charlevoix, un nouveau système d'alarme et de détection du mouvement du sol. Mis au point par le département du génie minéral de l'école polytechnique de l'université de Montréal, ce système a été installé à proximité du site du glissement survenu le printemps dernier sur la propriété de M. Jean Guyvriar.

La sensibilité de l'instrument lui permettra de détecter des déplacements de la masse argileuse de l'ordre de 6 degré par rapport à la verticale, et des les premiers signes de glissement et de rupture du sol un signal d'alarme sera déclenché dans une maison voisine. Selon les ingénieurs du service de géotechnique, le nouveau système d'alarme sera particulièrement utile en période de fonte des neiges, alors que l'apport supplémentaire d'eau de ruissellement risque de saturer la masse

d'argile et de réduire sa résistance au cisaillement.

Rappelons en outre qu'à Saint-Urbain un réseau de géodraîns verticaux, allant de la surface du sol

jusqu'au roc, a été installé en décembre dernier afin d'abaisser le plus possible le niveau de la nappe d'eau souterraine et de diminuer ainsi les risques de glissements.

Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la

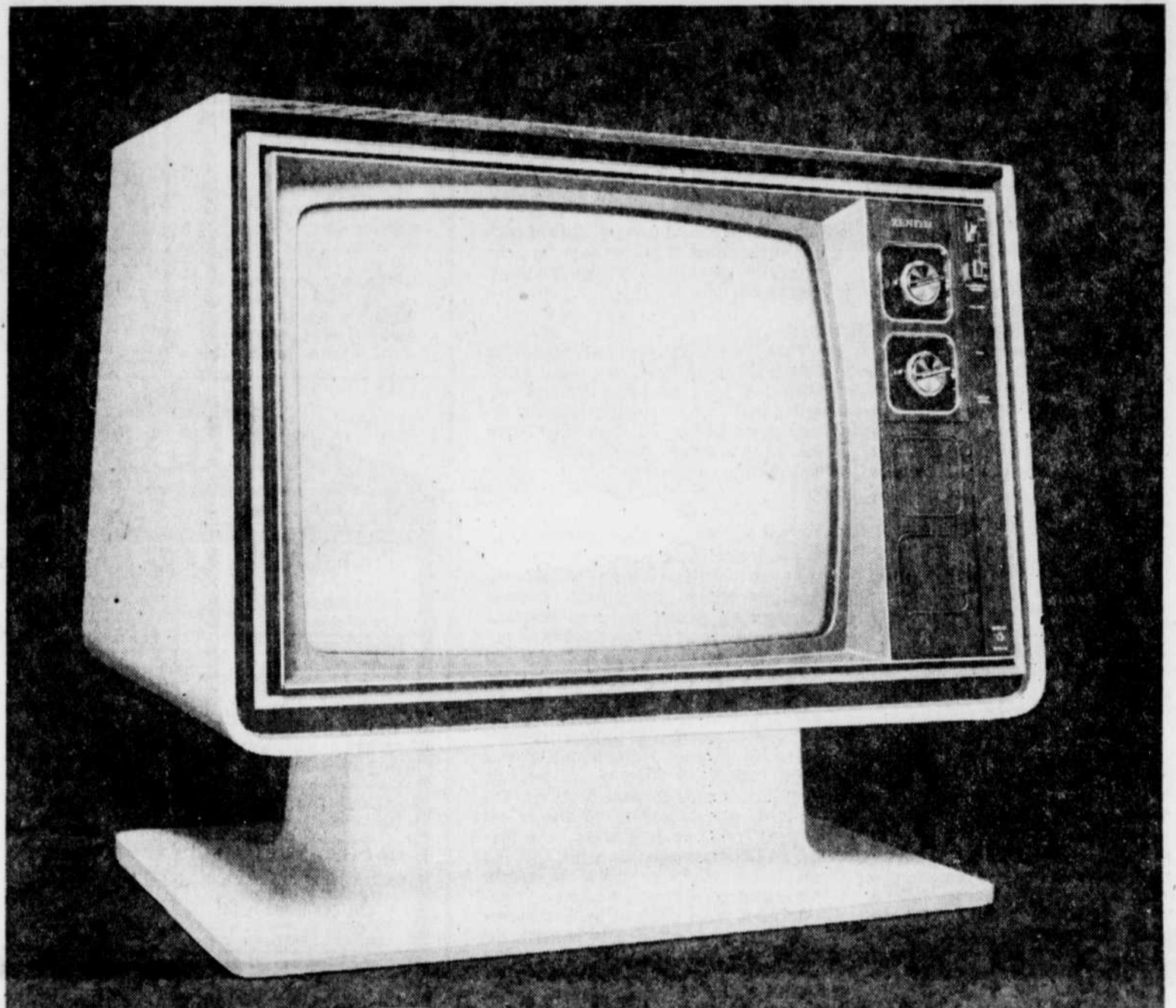
croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des causes connues d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

L'Avanté VII



pour ceux qui pensent moderne

L'Avanté VII. Télécouleur Chromacolor II Zenith transistorisé avec écran de 26". Image Chromacolor brillante. Magnifique meuble ultra-moderne fini blanc coquille Bermudes très lustré avec dessus plaqué bois de rose Mayan. Caractéristiques: lampe-écran Chromacolor

perfectionnée, châssis entièrement transistorisé, système à "sentinelle électrique" unique, syntonisation "chromatique" à bouton unique, syntonisation transistorisée à 100% "Super Gold Video Guard" et réglage de précision automatique.

L'Avanté VII, modèle E4760X.

\$959⁰⁰*

ZENITH SOLID STATE CHROMACOLOR II

Chez Zenith, la qualité doit y être pour que le nom soit apposé.

DEPOSITAIRES

ZENITH AMEUBLEMENTS TANGUAY ROND-POINT, LEVIS TEL.: 833-4511	ZENITH Québec Electronique Ltée 621 ST-JEAN, QUÉBEC TEL.: 529-9261	ZENITH AMEUBLEMENTS TANGUAY 535 BOUL. STE-ANNE BEAUPORT TEL.: 661-3761	ZENITH Magure 430, AV. ST-SACREMENT (COIN BOUL. CHAREST) TEL.: 681-6231	ZENITH motel television inc. 2750 CHEMIN STE-FOY TEL.: 651-9110
ZENITH Magure PLACE FLEUR DE LYS TEL.: 529-4915	ZENITH JEAN-PAUL CHABOT INC. ST-CHARLES CTE BELLECHASSE TEL.: 887-3495	ZENITH ROLAND DION TV ENR. 165, ST-IGNACE ST-RAYMOND TEL.: 337-7016	ZENITH JOLICOEUR ELECTRONIQUE 243 - 2e AVENUE, ST-GEORGES EST, BEAUCÉ TEL.: 228-9781	ZENITH RENE DION REFRIGERATION INC. 2854, 1re AV., QUE. TEL.: 623-3826
ZENITH BOURGEOIS TV RADIO SERVICE ENR. 822 RUE BOSSE, HAUTERIVE CTE SAGUENAY TEL.: 589-2383	ZENITH Magure 1330 MAGUIRE, SILLERY TEL.: 681-4124	ZENITH NEWMAN NADEAU TV ENR. VALLEE-JONCTION BEAUCÉ TEL.: 253-5381	ZENITH DIONNE Electronique Enr. ST-PHILIPPE DE NERI KAMOURASKA TEL.: 498-2954	ZENITH MARIER TV SERVICE ENR. 398 ST-ETIENNE LA MALBAIE CTE CHARLEVOIX TEL.: 663-3324
ZENITH NADEAU TV ENR. 119-A RUE COMMERCIALE CHANDLER CTE GASPE TEL.: 689-3797	ZENITH PERREault & FRERES MEUBLES ENR. 44 DU PONT AMQUI CTE MATAPEDIA TEL.: 629-3233	ZENITH CONRAD BOUDREAU MEUBLES MABA CTE BONAVENTURE TEL.: 759-3865		

POUR VOTRE SÉCURITÉ, CONFIEZ-NOUS L'ENTREPOSAGE DE VOS FOURRURES!

J.B. LALIBERTÉ
LIMITÉE

À GAGNER BON D'ACHAT

\$300

parmi les personnes qui nous confient l'entreposage de leur fourrure. Si la personne chanceuse a eu la bonne idée de commander un nettoyage Marandizing, elle recevra le double, soit un bon d'achat de:

\$600

Attribution fin d'août.

TAUX AVANTAGEUX

En voici quelques exemples:

- VALEUR \$ 200. — \$ 5.
- VALEUR \$ 400. — \$ 9.
- VALEUR \$ 600. — \$ 13.
- VALEUR \$ 700. — \$ 15.
- VALEUR \$ 900. — \$ 17.
- VALEUR \$ 1000. — \$ 18.
- VALEUR \$ 1500. — \$ 23.

- Voûte moderne à sécurité maximale et à température contrôlée.
- Protection absolue contre le feu, le vol, la chaleur, les mites, etc.
- Examen minutieux de chaque fourrure par des experts.
- Estimé gratuit sur les réparations jugées nécessaires.

COMPOSEZ **525-4841**

nous irons chercher votre fourrure.

ESCOMPTE 10%

SI VOUS APPOREZ VOUS-MÊME VOTRE FOURRURE AU MAGASIN

Les parents de Villeneuve

La CSCM doit continuer de transporter les élèves

La population de Villeneuve est décidée plus que jamais à exiger de la Commission scolaire des Chutes Montmorency (CSCM) qu'elle demeure logiquée avec les gestes qu'elle a posés dans le passé.

Au cours d'une assemblée ou étaient présents environ 120 citoyens, hier soir, des parents de Villeneuve ont réitéré leur désir de voir leurs enfants aller à l'école en sécurité comme par le passé, soit en autobus scolaire, même à l'intérieur du mille.

Jusqu'à présent la Commission scolaire avait reconnu qu'il était dangereux de faire traverser le Boulevard des Chutes et l'Avenue Royale aux élèves de l'élémentaire-ci, par

consequent, leur fournissait des véhicules.

Récemment une décision qualifiée de geste de vengeance par le Comité des citoyens de Villeneuve, la majorité des commissaires enlevait tout transport scolaire à l'intérieur du mille à Villeneuve.

Ils ont fait fi des gestes posés antérieurement par la même commission scolaire et de la sécurité des enfants.

À l'assemblée d'hier soir il a été noté, comme ce le fut d'ailleurs antérieurement, qu'il n'en coûtait que \$0,03 du \$100 d'évaluation aux contribuables pour assurer la sécurité à ces enfants pendant que Villeneuve représente le tiers de l'évaluation de la CSCM. A

ce sujet, des personnes ont préconisé de demander au gouvernement de reviser le

mode de représentation parce que Villeneuve, avec le tiers de l'évaluation n'avait que

trois commissaires sur 12. L'assemblée d'hier soir était organisée par le comité con-

joint composé des deux comités d'école et du comité des citoyens de l'endroit. Depuis des mois, les trois organismes travaillent en étroite collaboration pour trouver une solution à ce problème, laquelle ne peut être que le statu quo avec

le passé, comme l'a rappelé la population, hier.

En plus de ces organismes, les parents ont reçu l'appui du conseil municipal et des trois commissaires de Villeneuve.

Le comité conjoint a de plus fait circuler une pétition qui a été signée par 1.240 parents bien décidés à faire respecter leurs droits acquis, à faire respecter la sécurité de leurs enfants et à ne faire aucune concession.

Maisons pour étudiants

Le CEGEP de Thetford Mines accepte une offre de \$411,726

THETFORD MINES — Le conseil d'administration du CEGEP (collège d'enseignement général et professionnel) de Thetford Mines vient d'accepter une offre, au montant de \$411,726, présentée par la firme Bo-Less inc., de Thetford, pour la construction de deux autres maisons pour étudiants sur le campus.

Les travaux seront mis en chantier dès que cette décision aura été ratifiée par la Direction générale de l'enseignement collégial (DIGEC), du ministère de l'Éducation. Cette démarche nécessite un délai d'environ deux mois.

La construction de ces deux résidences, d'une capacité totale de 50 lits, ne pourra cependant être achevée à temps pour la rentrée scolaire de septembre 1974.

Ces deux résidences vien-

dront s'ajouter aux trois autres maisons qui ont été construites, il y a quatre ans. Ces maisons hébergent une centaine d'étudiants.

Le CEGEP de Thetford a une clientèle de 1.235 étudiants venant de 172 municipalités. 73 p.c. d'entre eux demeurent dans un rayon de vingt milles de Thetford.

AGRANDISSEMENT

Par ailleurs, les administrateurs du collège prendront connaissance des plans et devis définitifs du projet d'agrandissement de l'institution à leur réunion du 23 avril. La DIGEC avait accepté les plans préliminaires, l'automne dernier.

Ce projet vise à agrandir le collège de 190.000 pieds carrés. Le coût est estimé à \$4,8 millions.

Assemblée extraordinaire des permanents des dix CRD de la province, jeudi

par Gérard ROCHETTE

La conférence des permanents, formée des dix directeurs généraux des Conseils régionaux de développement de la province, instituée, en fin de semaine, par les Conseils régionaux de développement associés du Québec (CRDAQ), tiendra une séance spéciale extraordinaire, dès jeudi de cette semaine, pour entreprendre le mandat qui lui a été confié.

Et la première étape de ce mandat consiste en la concertation des forces vives des 10 CRD de la province, en vue du colloque convoqué par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) pour les 19 et 20 avril.

Sur ce point, les directeurs généraux étudieront les dispositions à prendre pour faire insérer, à l'ordre du jour de ce colloque, la discussion sur l'entente-cadre Ottawa-Québec qui vient d'être parquée.

On sait qu'une telle entente lie le Québec pour dix ans et implique des déboursés de plusieurs centaines de millions de dollars.

Il semble que cette entente ne fasse pas l'unanimité au Québec, tant à l'intérieur des organismes que parmi la représentation provinciale, où l'on trouve sa philosophie de base très boiteuse, et que cette

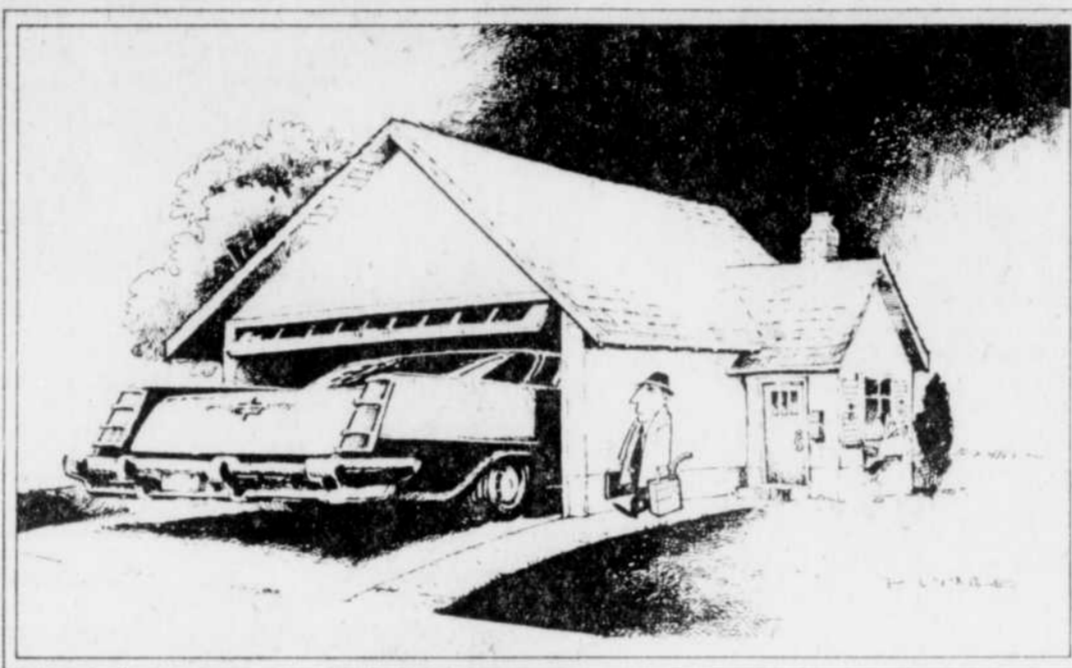
dernière ait été prise sans consultation au préalable

Compte tenu de son importance, au niveau des CRDAQ, on s'interroge que ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour du colloque convoqué par l'OPDQ. Il faut toutefois préciser que l'ordre du jour des 19 et 20 avril a été entièrement préparé par les responsables de l'OPDQ sans consultation avec les CRDAQ ou leurs membres, les CRD.

Cette façon de préparer le contenu de ces deux jours, ainsi que les moyens employés pour inviter les participants, n'ont pas manqué non plus d'en laisser plusieurs perplexes au niveau des CRD de la province.



LE ROI du modèle réduit
DION HOBBIES ENR.
1660 St-Michel, Sillery, Qué.



La Mazda 808 vous fait oublier les problèmes de la grosse voiture.

1974 La folie des grandeurs, c'est fini! C'est le temps d'être pratique. Soyez-le avec la MAZDA 808, la voiture raisonnable qui vous offre performance, confort et fiabilité tout en étant très économique. Son moteur 1600 cc est un vrai p'tit "tocson" qui se sert

de chaque gallon d'essence comme si c'était le dernier. N'étant pas trop grosse, la 808 est facile et plaisante à conduire; et comme ce n'est pas une compacte, elle est des plus confortables. La Mazda 808 est idéale pour la famille moyenne à la recherche de la voiture économique. Elle est offerte en version coupé, sedan et familiale. De plus une console centrale, des sièges baquets avant inclinables et des servo-freins avant à disques font partie de l'équipement standard. Tout ça, à partir de \$3299*. La folie des grandeurs, c'est bien fini.

La Mazda 808, une voiture des plus pratiques, par les temps qui courent.



*Le prix au détail suggéré par le fabricant est p.a.e. (port d'arrivée) Moncton, Montréal, Toronto et Vancouver et n'inclut pas les frais de préparation, l'essence, taxes de vente provinciale ou le transport local, s'il y a lieu.

Garage O. Gosselin Inc.
185, St-Sacrement: 681-0525

Garage A. Legaré Inc.
47 boul. Valcartier, Loretteville: 842-1971

VITE...VITE...VOTRE

SUPER LOTO QUANTITÉ LIMITEE

GROS LOT \$200,000 TIRAGE 19 AVRIL

Le film éducatif échappe-t-il aux producteurs privés?

VILLE D'ESTEREL (de notre envoyé Claude Daigneault) — La question du film éducatif constitue une épave magistrale dans le pied des producteurs québécois, si l'on se fie aux débats souvent animés qu'elle a suscités au cours du congrès de l'Association des producteurs de films du Québec, qui a eu lieu en fin de semaine.

Les deux organismes du gouvernement québécois, qui ont pour mission de produire des documents audio-visuels, soit Radio-Québec, et le Service général des moyens d'éducation (celui-ci dépendant du ministère de l'Éducation), étaient représentés par des observateurs qui ont eu à expliquer la nature de leur service respectif, sans parvenir à convaincre les producteurs que la situation était encourageante.

Les producteurs de films québécois craignent, en effet, que l'emprise des organismes gouvernementaux sur le film éducatif devienne trop exclusive. Pour une proportion importante de petites compagnies de production, le film éducatif constitue la principale source de revenus.

LE SGME
Le Service général des moyens d'éducation (SGME) dispose d'un budget annuel de production de l'ordre de \$2.100.000 environ pour faire produire des films qu'il destine aux enseignants surtout. Les commandes de films vont à Radio-Québec (dans l'ordre de \$1.5 million) et à l'industrie privée (\$600.000 environ).

Les représentants du SGME ont cependant établi que ce budget était pour l'ensemble de la production audio-visuelle (diapositives, vidéo, etc) et non pour le film, ce qui tendrait à éliminer l'hypothèse d'une concurrence déloyale de la part de Radio-Québec, organisme gouvernemental qui a le mandat de produire les films éducatifs.

La où l'avenir pourrait s'assombrir pour les producteurs de l'industrie privée, ce serait la décision (présentement à l'étude), d'avoir recours presque exclusivement au vidéo de la part du SGME. Le fait qu'une antenne de télévision éducative ait

été obtenue, ces jours-ci, par le gouvernement québécois pour diffuser des films éducatifs à l'intention des institutions d'enseignement, contribue à, d'une part, faire s'interroger les responsables du SGME sur les bienfaits de la magnéto-copie, et, d'autre part, à inquiéter les producteurs qui prétendent que la qualité physique d'un film est de loin supérieure à celle d'une bande vidéo. De plus, le film peut se vendre à l'étranger en raison de sa qualité ce qu'on ne peut espérer de la bande vidéo.

Quoi qu'il en soit, le SGME n'a pas du tout l'intention de devenir lui-même producteur de films ni de s'attacher des techniciens, ont dit ses représentants.

RADIO-QUEBEC
Les producteurs indépendants soutiennent que Radio-Québec, depuis qu'elle a le mandat de produire les films éducatifs, "engraisse aux dépens de l'industrie privée". Ce à quoi les représentants de l'organisme répliquent: "Ne comptez pas uniquement sur les institutions gouvernementales pour vivre; diversifiez votre production."

Selon les données des représentants de Radio-Québec, 552 minutes de films éducatifs ont été produits par Radio-Québec, l'année dernière, alors que 772 minutes de films éducatifs étaient commandées à l'industrie privée. Une minute de film du genre coûte en moyenne \$800.

Le reproche, formulé par les producteurs face à la situation actuelle, est, pour employer les mots du producteur René Avon, "qu'aucune politique rationnelle n'existe au gouvernement du Québec en ce qui a trait à la production des films."

Même si les échanges ont pu être fructueux, il demeure que seule la loi-cadre du cinéma, promise pour la présente session par le ministre Hardy (qui répète en cela ce que ses prédécesseurs ont dit depuis onze ans), pourrait mettre de l'ordre dans le monde cinématographique. Faute de moyens de pression énergiques, l'Association des producteurs de films du Québec est certainement condamnée à attendre le bon vouloir du gouvernement.

Les photographes amateurs sont harcelés en Chine

PEKIN (Reuter) — Le film sur la Chine de Michelangelo Antonioni a fait de nouvelles victimes à Pékin, où la population, sensibilisée par les critiques de la presse à l'encontre du cinéaste italien, fait preuve d'une suspicion grandissante à l'égard des chasseurs d'images.

Deux étudiants britanniques, un garçon et une jeune femme, tous deux âgés d'une vingtaine d'années, ont raconté comment ils avaient été pris à parti par la foule à la fin de la semaine dernière et retenu pendant quatre heures pour avoir photographié deux Chinois qui coulaient du béton.

"Ne bougez pas", leur ont crié deux représentants des forces de l'ordre. La foule s'est assemblée, invectivant pendant vingt à trente minutes les deux jeunes gens qui ont ensuite été conduits dans une pièce. Les Chinois ont alors défilé un par un pour dénoncer leurs agissements.

Pourquoi, leur a demandé l'un d'entre eux, prendre des photos dans une ruelle au lieu de photographier le nouvel hôtel de dix-sept étages en voie de finition dans le centre de Pékin.

Les deux jeunes gens ont finalement pu regagner leur domicile, une fois leur film confisqué. Le ressentiment de la foule était justifié mais, leur a expliqué un agent de la sécurité, cela ne signifie pas que la politique chinoise d'amitié à l'égard des étrangers ait été modifiée.

De fait, bien que trois autres incidents semblables aient été signalés depuis le début de l'année, l'homme de la rue est toujours aussi courtois à l'égard des étrangers. Ceux-ci sont néanmoins de plus en plus nombreux à laisser chez eux leurs appareils photos et caméras.

Dans les coulisses du congrès de l'APFQ

C'est par un télégramme que le ministre des Affaires culturelles, Denis Hardy, a fait savoir aux producteurs de films québécois, qu'il ne pourrait pas, "en raison de circonstances incontrôlables", assister à leur congrès. Serait-ce parce qu'il ne savait pas de qui il s'agissait, que le télégramme fut expédié au Mont-Gabriel plutôt qu'à l'Estérel? Il avait délégué M. Raymond-Marie Léger pour prendre la parole, en précisant qu'il était le directeur de l'OSQ (sic). L'Orchestre symphonique de Québec ou l'Office du cinéma (sic) de Québec? Mais un ministre, c'est tellement occupé que ça ne se préoccupe pas de ces vétilles, n'est-ce pas?

Festival retardé

La rumeur courait, au cours de la fin de semaine, que le Festival de Cannes serait retardé d'une semaine en raison des élections à la présidence en France. On prévoit, paraît-il, un deuxième tour de scrutin.

Bingo vendu

Pierre David, des Productions mutuelles, est revenu de Paris pour participer au congrès de l'APFQ avec de bonnes nouvelles pour Jean-Claude Lord; le film "Bingo" aurait, en effet, trouvé preneur chez un important distributeur français et commencerait bientôt sa carrière européenne.

Film terminé

Richard Lavoie a terminé le montage final du long métrage pour enfants "La guitare" qu'il a tourné, l'été dernier, à Tewkesbury; on ne sait cependant quand aura lieu la première.

Interview

L'interview, réalisée par Denis Bouvier, de CKRL-FM, avec le réalisateur Alexandre Jodorowsky, lors de son passage à Québec, cet hiver, sera diffusée, demain soir, sur les ondes de la station de Laval, à 7h30. Il s'agit d'une des dernières émissions que réalisera Denis Bouvier puisqu'il quitte la station le 5 mai. Il bénéficiera d'un stage de trois mois à Radio-Canada, cet été, dans le cadre de l'émission "Présent".

Tournage

Le cinéaste Alain Chartrand, qui avait été l'assistant de Jacques Gagné pour le film "La Conquête", doit entreprendre sous peu le tournage de son second long métrage, pour le compte de l'Association coopérative des productions audio-visuelles (ACPAV) de Montréal.

Démision

Le producteur Pierre Lamy, des productions Carle-Lamy, a démissionné de l'Association des producteurs de films du Québec, la semaine dernière, parce qu'il n'a pas pris les remarques de certains membres au sujet des pressions qui seraient intervenues dans le choix du film "Il était une fois dans l'Est", comme représentant officiel du Canada à Cannes.

Une production d'ici

La compagnie de production de films "Cénatos", qui a ses bureaux dans le quartier Latin, a obtenu un contrat de 13 émissions d'une demi-heure de la part de Radio-Canada. Le tournage se poursuit d'ailleurs à

LE CINEMA

Claude Daigneault



l'heure actuelle. La série, intitulée "Du simple au multiple", sera diffusée au courant de l'été; elle porte sur l'artisanat.

Du pain sur la planche

Le comédien Claude Michaud, qui a fondé une maison de distribution de films et qui désire se lancer dans la production, n'en continue pas moins d'accepter des rôles au cinéma. Il tournera deux longs métrages cet été, dont un avec Dominique Michel, celui-ci portera le titre de "La peau d'une jeune veuve".



"L'immortel" Charlie Chaplin a fêté, dimanche, à Londres, son 85e anniversaire de naissance. Nous le voyons ici souffler les chandelles de son gâteau d'anniversaire. La fête avait été organisée par le producteur des films de Chaplin, au cours des 25 dernières années, Jérôme Epstein.

Quand il ne reste que l'humour...

VILLE D'ESTEREL (de notre envoyé Claude Daigneault) — Dans ce centre de congrès qui se spécialise aussi dans les services pour curistes, les producteurs de films du Québec n'ont peut-être pas eu des représentants observateurs d'organismes gouvernementaux tout ce qu'ils désiraient savoir, mais l'humour leur a été servi en compensation.

Yvan Dupéré, producteur à la maison Profilum de Québec, résumait à la blague en fin de semaine, les interventions de MM. Raymond-Marie Léger, directeur de l'Office du film du Québec et Gratien Gélinas, président de la Société de développement de l'industrie canadienne du cinéma (SDICC): "D'un côté, nous sommes des mercenaires, et de l'autre, des apôtres".

Pour M. Raymond-Marie Léger, qui parlait à pied levé à la place du ministre des Affaires culturelles Denis Hardy (incapable ou peu désireux, semble-t-il, de venir faire face aux producteurs de films et leur remettre la loi qu'ils attendent depuis une décennie), l'image du fonctionnaire québécois projetée en était une d'espoir malgré tout en dépit de la désillusion qu'il dissimulait sous des traits d'humour. "On n'en finit plus de souhaiter des choses que l'on ne fait pas. Il y a chez nous six millions de cartésiens. Nous préférons l'ombre à la proie. L'idée d'une chose nous

donne plus de jouissance que la réalité de cette même chose". Même fonctionnaire, Raymond-Marie Léger ne pouvait faire fi de son appartenance au groupe des producteurs et exprimer sa lassitude face à un projet de loi-cadre qu'on n'en finit plus de promettre. (La bande vidéo du congrès de l'année dernière nous a d'ailleurs fait voir et entendre l'ex-ministre des Affaires culturelles, M. Cloutier, s'engager solennellement à faire des choses qu'il n'allait jamais faire. C'aurait été drôle, si ce n'était si dramatique).

Quant à M. Gratien Gélinas, il s'est comparé au Christ du Sermon sur la montagne pour se lancer dans un discours paternaliste à souhait qui avait toutes les formes d'un texte à lire en 1946 dans une salle de rhétorique d'un collège classique. En somme, "Tout le monde, il est beau; tout le monde, il est gentil" pourvu que "tout le monde" le veuille.

Présentation d'un film d'horreur tourné au Québec

NEW YORK, (AFP) — Le film du jeune metteur en scène franco-américain, Olivier Stone, "Seizure", sera présenté pour la première fois au "troisième festival international de films de science-fiction et fantaisie" qui s'ouvre, cette semaine, à Paris.

Maintenant Berri vous fera PLEURER de RIRE!

SEX SHOP

2e film

"JEUX POUR COUPLES INFIDÈLES"

LAIRET

1044 3e AVE LIMOULOU

523-5050

HORAIRE: Semaine: SEX SHOP: 6:00 - 9:20 JEUX POUR COUPLES: 7:30

COMMENCANT LE VENDREDI 12 AVRIL

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

SERGIO LEONE présente

MON NOM EST PERSONNE

HENRY FONDA - TERENCE HILL

écrit par TONINO VALERII

produit par FULVIO MORSELLA

musique de ENNIO MORRICONE

ODEON

LE DAUPHIN

TEL.: 529-9745

LES CINEMAS ODEON

SI VOUS AIMEZ RIRE... NE MANQUEZ PAS LA COMÉDIE DE L'ANNÉE...

L'Emmerdeur

avec LINO VENTURA JACQUES BRÉL

avec 'UN CAVE' Claude Brasseur

LE DAUPHIN

DU PONT & BOUL. CHAREST - INF. 529-9745 - PARC-AUTOS INTERIEUR

14 ANS

DRACULA

EN FRANÇAIS 72

2e film

"LE MANNEQUIN DÉFIGURÉ"

FRONTENAC

14 ans et plus

RIVE-SUD

Cinéma

LIDO

2e film couleur

OPERATION DRAGON

Adm.: \$2.00

Cinéma

ST-ROMUALD

2e film

LA MAIN DE FER

LE CONVOI SAUVAGE

3e SEM.

18 ANS Adultes

JANINE REYNAUD MICHEL LE ROYER dans

les confidences ÉROTIQUES d'un lit trop accueillant

Mets ton Diable dans Mon ENFER

Couleur

MIDI-MINUIT 252 ST. JOSEPH EST 522-2828

ALOUETTE 2500 LAURIER Blvd STE ROY 656-0592

14 ANS

BRONSON

QUELQU'UN DERRIÈRE LA PORTE

ANTHONY PERKINS JILL IRELAND

aussi

JOURNÉE NOIRE POUR LE BEUR

PARIS

QUELQU'UN DERRIÈRE LA PORTE: 2:35 - 5:55 - 9:30

JOURNÉE NOIRE POUR LE BEUR: 1:00 - 4:20 - 7:45

5 Expériences Sexuelles!

18 ANS Adultes

BRIGITT 26ans HELEN 20ans REGINA 17ans ELAINE 16ans CORINE 15ans

Jeunes filles au GYNECOLOGUE

Jeunes filles au COUVENT

Jeune fille chez le gynécologue: 1:30 - 4:45

Jeunes filles au couvent: 3:00 - 6:00 - 9:30

PIGALLE

POUR TOUS

FRANÇOIS TRUFFAUT

LA NUIT AMÉRICAINE

Gagnant l'Oscar meilleur film étranger

Le Bijou

LA NUIT AMÉRICAINE: DIM. 1:30 - 4:00 - 6:30 - 9:00 SEM. 6:30 - 9:00

3 Derniers Jours!

18 ANS Adultes

AU BOUT DE L'ÉBLOUISSEMENT, "CRIS ET CHUCHOTEMENTS" EST UN FILM EXCITANT, TROUBLANT, PROVOCANT ET CONSTAMMENT STIMULANT!

LE CHEF-D'ŒUVRE DE Ingmar Bergman **CRIS ET CHUCHOTEMENTS**

Version française de "CRIES AND WHISPERS"

HORAIRE: 1h., 3h., 5h., 7h., et 9h. p.m.

Les Galeries Canadienne

Boul. Ste-Anne, 661-8173

CANARDIERE

CINEMAS UNIS

Votre guide des meilleurs films

"L'œuvre la plus originale et la plus intéressante de ces dernières années" André Lafargue — LE PARISIEN LIBRE

ALAIN DELON ANNE GIRARDOT

TRAITEMENT DE CHOC

EMPIRE

24 DE LA FABRIQUE 524-2880 1h. - 3h. - 5h. - 7h. - 9h. p.m.

2e MOIS!

ce film ne joue pas le jeu...

14 ANS

CHARLES BRONSON

avec MICHAEL WINTER

LE CERCLE NOIR

MARTIN BALSAM

Horaire: Cercle: 6:05 et 9:25

Gunn: 7:40 (mer. des 1h.)

Dor. sp. compl. 7:40 p.m.

CHAMPLAIN

2500 BOUL. LAURIER STE 107 656-0592

"On ne peut pas vivre au Québec en 1974 sans avoir vu BINGO!"

René Homier-Roy (Bon Dimanche) CFTM-TV

LES FILMS MUTUELS présentent UNE PRODUCTION

PIERRE DAVID JEAN CLAUDE LORD

14 ANS

BINGO

4e Sem.

UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD

avec RÉJEAN GUÉNETTE • ANNE-MARIE PROVENCHEUR

CLAUDE MICHAUD • ALEXANDRA STEWART • GILLES PELLETIER

et JEAN DUCEPPE

CAPITOL Capitol: 1h., 3h., 5h., 7h., 9h. p.m. 812 ST. JEAN 522-8308

CANADIEN Canadian: 7h. et 9h. p.m. 1500 BOUL. LAURIER 656-9822

La SQ enquête sur l'origine d'un incendie d'une maison à New Carlisle

par Lucien LATULIPPE

L'incendie, qui a détruit une maison de New Carlisle, en Gaspésie, fait l'objet d'une enquête de la part de la Sûreté du Québec. Un bidon éclaté et deux autres encore intacts et contenant une matière inflammable ont été trouvés. Ils étaient reliés à un dispositif à retardement, ce qui est des plus compromettants.

La maison de deux étages et de dimensions plutôt restreintes appartient à M. Francis Craig qui demeure à Montréal depuis quelque temps et elle était inoccupée. Elle avait une valeur d'environ \$4,000 et elle portait une assurance de \$13,000 contre le feu.

Le bidon éclaté était dans la chambre où le feu a pris naissance. Les deux autres étaient dans des pièces différentes. L'intervention rapide des pompiers les a empêchés d'éclater à leur tour.

A leur arrivée, les pompiers ont constaté que portes et fenêtres étaient bien verrouillées. L'enquête a révélé qu'il y avait peu de meubles dans la maison qui n'était pas chauffée et dont l'électricité avait été coupée.

DEFECTUOSITÉ ÉLECTRIQUE

Une défectuosité électrique dans une distributrice automatique serait, par ailleurs, la

cause de l'incendie qui a détruit l'Hotel du Cap, à Cap-Chat, la semaine dernière. Une enquête en cours devrait le confirmer.

L'hôtellerie était une construction de deux étages tout en bois qui avait été renouée depuis qu'elle avait été acquise par M. Lucien Ouellet, il y a quelques années. Elle était dotée d'une salle à manger et d'un bar.

Le feu a éclaté vers 10h30, mardi dernier, et il s'est propagé rapidement à tout le bâtiment. A peu près rien n'a pu être sauvé par les person-

nes présentes. A 13h, l'hotel était rasé en dépit des efforts des pompiers de Cap-Chat aidés par ceux de Sainte-Anne-des-Monts.

Les pertes sont estimées à au moins \$70,000. Les motels, environ une dizaine, qui s'élevaient non loin de l'hotel, n'ont subi aucun dommage. Personne n'a été blessé.

CAUSE INCONNUE

Un incendie de cause inconnue a également détruit, samedi soir dernier, une maison de deux étages située à Saint-Joachim-de-Tourville, dans le comté de Matane.

La maison appartenait à M. Harvey Levesque, de Saint-Joachim, et M. Yvon Synett en était le locataire. Ce dernier était absent, depuis environ

trois semaines, et il n'y avait personne à la maison.

Un voisin a alerté les pompiers de Sainte-Anne-des-Monts, vers 22h. La maison était déjà tout en feu à l'arrivée des sapeurs que dirigeait M. Noël Paquet et elle a été consumée avec tout son contenu. M. Synett y avait encore tous ses meubles.

Les flammes semblent avoir pris naissance dans le sous-sol et l'on croit qu'une défectuosité du système de chauffage en soit la cause. La maison était pourvue d'électricité et, la nuit, une veilleuse était laissée allumée.

La construction et tout son contenu sont estimés à \$10,000. Aucune maison du voisinage n'a été endommagée et le feu n'a fait aucun blessé.

Individus recherchés pour la mort d'un garçon de 10 ans

Deux saligauds de la pire espèce sont recherchés par la Sûreté du Québec en rapport avec la mort d'un garçon de 10 ans, de Val-Bélair.

La SQ précise que Normand Paré, fils de M. et Mme Lionel Paré, demeurant au 32, rue Honfleur, a été heurté par une auto sur la rue Courcellette, à Val-Bélair, vers 23h25, vendredi dernier.

Des témoins auraient vu deux individus descendre de l'auto, s'approcher du piéton blessé, le frapper à coups de pied et déguerpir sans lui porter secours.

Le jeune Paré a succombé à ses blessures à l'hôpital, vers 18h, hier. Une autopsie a été pratiquée sur la victime, aujourd'hui, pour établir la cause de sa mort et déterminer les blessures.

faits divers

Les pompiers de New Carlisle ont été alertés par un voisin vers 15h, vendredi dernier, et ils sont parvenus à éteindre les flammes assez rapidement. La maison a toutefois subi des dommages considérables.

Le chef des pompiers D. Smollett fut des plus surpris de trouver les bidons déjà mentionnés et le dispositif pour mettre le feu à retardement. Il a aussitôt alerté le poste de la SQ de New Carlisle qui a fait venir le chimiste J.-J. Ravary, du laboratoire médico-légal de Montréal. Ce dernier est arrivé, hier.

Présumé chauffard repéré

Une auto interceptée à Arthabaska, jeudi soir, serait bien le véhicule qui a blessé mortellement un cycliste à Saint-Honoré de Beauce-Sud. C'est ce que révèle la Sûreté du Québec.

Jean-Luc Fournier, âgé de 14 ans, fils de Marcel Fournier, de Saint-Honoré, a été trouvé sans vie le long de la route 269, vers 20h, à environ un mille du village. Sa bicyclette était près de lui.

L'enquête a révélé que des pièces d'auto trouvées sur les lieux de la tragédie s'adap-

taient bien au véhicule intercepté. Des témoins avaient d'ailleurs vu le présumé chauffard dans un hôtel de Saint-Honoré, peu de temps avant l'accident.

Des agents du poste de Saint-Georges se sont rendus à Arthabaska pour interroger l'automobiliste qui a d'abord nié et qui a ensuite reconnu qu'il était bien à Saint-Honoré, jeudi soir.

Le suspect sera appelé à témoigner lors de l'enquête du coroner.

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT POUR ADMINISTRATEURS

Sujet:

Le langage et le système A.P.L.

Calendrier:

Sessions de quatre (4) jours offertes du 6 au 9 mai ou du 10 au 13 juin.

Ces sessions visent à donner à l'administrateur des connaissances sur l'informatique en général et sur le langage de programmation A.P.L. en particulier.

Tout au cours de ces sessions, les participants ont la possibilité d'utiliser l'ordinateur pour écrire leur propre programme, vérifier les différentes possibilités du langage et constater la quantité impressionnante de programmes utilitaires disponibles sur un système. Aucun prérequis n'est exigé.

Lieu:

Ecole nationale
d'administration publique

625, rue St-Amable,

Québec.

Prière de communiquer avec l'ENAP à (418) 657-2690 pour inscription ou renseignements additionnels.

faites-vous une place au soleil

COURS SPECIAUX D'ETE

anglais, allemand, espagnol, italien, etc.
appelez vite 529-6161

Berlitz
langues vivantes

service de traduction

Québec - 500 est, Grande-Allée - 529-6161

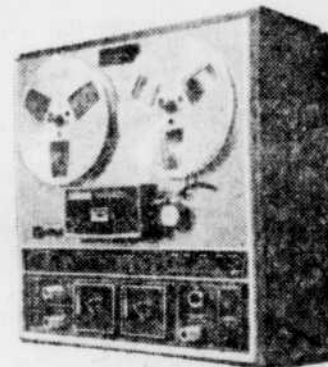
Au 11 ouest, St-Cyrille LIQUIDATION

sur tous les modèles de planchers TV - haut-parleurs - récepteurs Am/Fmx tables tournantes - consolettes.

Lecteur de pistes

AKAI

1 1731D 7" 381¹¹ 1 GX280D 691¹¹ 1 1721L 341¹¹ 1 4000DS 269¹¹



Récepteurs AM / FMX

2 Concord CR200	176 ¹¹
1 Concord CR250	247 ¹¹
1 Sansui 1000X	391 ¹¹
1 Sansui Six	511 ¹¹
1 Sansui Seven	611 ¹¹
1 Sansui 2000X	439 ¹¹
1 Dual CV120	349 ¹¹
1 NoreSCO NR4 224	239 ¹¹

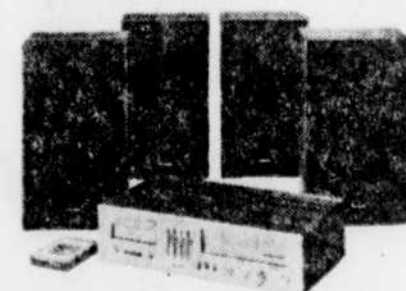
Lecteur de Cassettes

1 GX40D	239 ¹¹
1 GX65D	371 ¹¹
1 GXC46D	354 ¹¹
1 Sansui SC700	271 ¹¹

Haut-parleurs

2 Sansui SF2	229 ¹¹ ch.
2 Videoton D253E 40W	101 ¹¹ ch.
2 Tama 80W	161 ¹¹ ch.
2 Heco 60W	191 ¹¹ ch.
2 Electro Super 100	121 ¹¹ ch.

plusieurs autres modèles en magasin



Ensembles Tétraphoniques

2 Panasonic RE7750Ac	234 ¹¹
1 Panasonic RE 8420	391 ¹¹
Récepteurs AM/FMX	
1 Panasonic RE7173	119 ¹¹
1 Panasonic RE7412	109 ¹¹
AM/FMX 8 pistes	
1 Play Mate PM506	131 ¹¹
1 Play Mate PM508	101 ¹¹

NoreSCO

1 NCA 344 avec haut-parleurs 524.	291 ¹¹
1 NCA 324 avec haut-parleurs nec515.	229 ¹¹
1 NRC4 845 avec h.p. Nec. 515	411 ¹¹

autres modèles disponibles en spécial



TELEVISEURS

1 Hitachi 18 couleur meuble endommagé.	511 ¹¹
1 Hitachi 20 couleur meuble endommagé	521 ¹¹
1 Panasonic couleur CT 702 Quatre Color	531 ¹¹
1 Panasonic couleur CT 701 Quatre Color	551 ¹¹
1 Panasonic couleur 26 CT262	659 ¹¹
1 Panasonic couleur 26 CT261	681 ¹¹
1 Panasonic TR649 Batt. et AC	161 ¹¹
1 Zenith 20 1968 modèle Y3910	181 ¹¹ (usage)
1 Electrohome 20 noir et blanc	45 ¹¹ (usage)
1 Zenith 20 noir et blanc, contrôle distance.	131 ¹¹ (usage)

Choix important de différents autres appareils en montre à bas prix plus que compétitifs.

PHOTO CENTRE
BRUNET

PLUS PRES
PLUS LOIN



elle se joue des distances

eumig VIENNETTE 3

La Viennette 3 est la seule caméra zoom avec réglage automatique de la mise au point. Contrôle de la profondeur de champ sur le bouton de commande du zoom. Un coup d'oeil suffit et chaque film sera automatiquement net. Son image est toujours nette du premier plan à l'infini à n'importe quelle focale; zoom d'une très grande luminosité; vitesses de 18 et 24 images/seconde. Avec poignée pistolet, dragonne et oculaire en caoutchouc.

129⁹⁵

AVEC NOS COMPLIMENTS UN ETUI VOUS SERA REMIS GRATUITEMENT

CETTE OFFRE EXPIRE LE 22 AVRIL 74

La PHOTO c'est notre SPECIALITE

605 est ST-JOSEPH Québec 2 529-5741
PLACE LAURIER Ste-Foy 656-1717

PHOTO CENTRE
BRUNET

Avco
Banque
de Montréal

PLANTE TV AUDIO
11 ouest, St-Cyrille - 529-3145

Chargex
Master
Charge

Giscard d'Estaing devient le 16e candidat en lice

PARIS (Reuter). — Un candidat unique de la gauche, trois candidats de la majorité, deux candidats à l'extrême-gauche, trois à l'extrême-droite, plus quelque six ou sept marginaux, tel est l'éventail des candidatures présidentielles qui s'offre, à huit jours de la clôture, aux électeurs français qui auront à élire le 5 mai prochain un successeur au président Georges Pompidou.

La liste des candidatures de la majorité peut permettre à M. François Mitterrand, 57 ans, officiellement candidat de la gauche unie (communistes et socialistes) de l'emporter dès le premier tour, disent les plus pessimistes dans les rangs de la majorité.

Si il ne passe pas au premier tour, ses chances sont limitées au second tour (19 mai), estiment les moins pessimistes.

Annouçant sa candidature, hier, de sa Mairie de Chamalières au cœur de l'Auvergne, province à laquelle le tient de solides et profondes attaches comme le président Pompidou dont il brigue la succession, le ministre des Finances, M. Valéry Giscard d'Estaing, 48 ans, ne mesurait pas l'importance de cette mise en scène sur une population plus attachée qu'elle ne l'avoue souvent aux vieilles traditions terriennes.

Le maire de Bordeaux, M. Jacques

Chaban-Delmas, 59 ans, ancien premier ministre, a l'appui de l'UDR et celui du Centre Démocratie et Progrès, autre formation de la majorité.

M. Edgar Faure, 65 ans, président de l'Assemblée nationale, se veut au-dessus des partis qui ne lui ont d'ailleurs pas proposé leur appui.

Que feront les centristes de Jean Lecanuet, député maire de Rouen, les radicaux de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber? Leur appui à M. Edgar Faure ou à M. Giscard d'Estaing qui leur a lancé, hier, un appel pour une "majorité présidentielle élargie"?

C'est l'une des inconnues qui demeurent en ce début de semaine. Pour mieux se préparer à la campagne, M. Mitterrand a décidé de confier ses fonctions de premier secrétaire du Parti socialiste à l'un de ses adjoints, M. Pierre Maudry. Le ministre des Finances annonçait dans le même temps qu'il conservait les siennes.

Une fraction de l'élection, française de la droite libérale et du centre, est aujourd'hui perplexe et déroutee.

Conscients de cet état de chose, certains dans les états-majors politiques de la majorité ne désespèrent pas d'aboutir dans la semaine qui vient dans leur recherche d'un candidat unique de la majorité.

L'arrachement de la porte est bel et bien à l'origine de l'accident du DC-10

PARIS (AFP). — La cause de l'accident du DC-10 des "Turkish Airlines" qui s'est produit le 3 mars dernier dans la forêt d'Ermenonville, près de Paris, est bien l'arrachement de la porte de soute arrière gauche de l'avion, a-t-on appris, hier, au ministère des Transports à Paris.

L'enquête sur la catastrophe - la plus importante de l'histoire de l'aviation civile mondiale (345 morts) - a fait l'objet d'une note à l'intention du secrétaire d'Etat aux Transports, M. Aymard Achille-Fould, relatant les premières constatations de la commission officielle chargée d'établir les causes de l'accident. Cette note est adressée au ministre, selon l'usage, après les premières investigations. Un rapport complet sera rédigé par la suite, lorsque la commission aura terminé son enquête, ce qui peut demander plusieurs mois.

L'arrachement de la porte de soute, ajoutée-t-on au ministère, a provoqué une dépressurisation brutale qui a, elle-même, très probablement amené l'éjection d'une partie du plancher arrière de la cabine, avec six passagers et leurs sièges, ainsi que la détérioration de commandes de vol, ce qui a été fatal à l'avion.

L'ensemble des constatations (examen des débris, dont la porte de soute et son système de verrouillage, audition des enregistrements, examen des corps des six passagers éjectés en vol) permet d'exclure formellement l'hypothèse de l'attentat ou même l'explosion accidentelle, ajoute-t-on.

Par contre, la commission d'enquête n'a pas encore complètement éclairé la cause de l'arrachement de la porte et son processus, ni l'état de détérioration des commandes.

Il reste également à préciser les conditions auxquelles les pilotes de l'avion ont eu à faire face durant les soixante-dix secondes environ qui a duré la chute du DC-10.

La grande offensive des pays pauvres à l'ONU

(D'après AFP, Reuter, UPI) — De nombreux pays en voie de développement sont résolus à saisir l'occasion de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'ouvre aujourd'hui, à New York, pour lutter contre la politique de pillage des monopoles étrangers qui amassent des richesses naturelles et humaines d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

L'Amérique encore moins que les autres", écrit le "New York Times".

Dans une entrevue qu'il accordait au "Times" de Londres, le président Boumediène a donné, hier, de son côté, le ton des débats qu'il espère voir menés à l'ONU pour le bénéfice des pays du Tiers-Monde.

Le président algérien a d'abord réaffirmé que ces pays ont le droit de nationaliser leurs ressources nationales.

Les pays non-alignés entendent bénéficier d'un système plus équitable de rapports économiques entre pays riches et pays pauvres. Ce système doit se fonder sur l'équité et non plus sur l'exploitation. Nous sommes prêts à nous battre pour l'obtenir, tout comme nous nous sommes battus pour nous battre, il n'y a pas si longtemps, pour recouvrer notre indépendance politique.

Soulignant que les pays non-alignés ne se refuseraient pas à verser des indemnités, le président Boumediène a souligné: "Mais nous refuserons de le faire dans des conditions qui nous imposeraient d'immenses dettes pour l'avenir."

Les pays riches ne peuvent se permettre d'adopter une attitude négative envers cette session extraordinaire et, sur le plan politique mondial,

Le président Boumediène a ajouté que les pays non-alignés se montreraient à l'avenir de moins en moins disposés à n'exporter que des matières premières. Pour sa part, l'Algérie entend faire en sorte que ses exportations de pétrole soient progressivement remplacées par des exportations de produits pétroliers, a-t-il dit.

Le président algérien a d'autre part prédit que l'Europe des années quatre-vingt aurait besoin de 15 millions de travailleurs en provenance des pays méditerranéens et africains. "Mais elle ne les obtiendra pas aux conditions dont elle bénéficie actuellement", a-t-il dit.

Deux questions essentielles sont donc posées auxquelles l'Assemblée générale extraordinaire cherchera à répondre:

L'exemple des pays producteurs de pétrole qui ont bouleversé les données des économies occidentales par des hausses de prix considérables, sera-t-il suivi par les pays en voie de développement exportateurs d'autres matières premières?

Un équilibre reposant sur des rapports contractuels entre les pays industrialisés et le monde en voie de développement peut-il être trouvé?

Contre 10,000 "ennemis"

Le fisc s'est fait le complice de Nixon

WASHINGTON, (d'après AFP, UPI, AP, Reuter) — Une équipe spéciale chargée d'enquêter sur les déclarations d'impôts des ennemis politiques du président Nixon a opéré pendant cinq ans au sein du bureau fédéral des contributions, à déclarer, hier, à Washington, le sénateur Lowell Weiker.

Le sénateur républicain, membre de la commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire Watergate, a indiqué devant trois commissions du Sénat que cette équipe avait été mise en place quelques mois après l'élection, en 1969, du président Nixon et n'avait été démantelée qu'en août 1973. Au cours de cette période, a-t-il souligné, elle a étudié les déclarations d'impôts de quelque 10,000 contribuables.

M. Weiker, se référant à des documents que lui avait fournis M. John Dean, l'ancien conseiller juridique de la Maison blanche, avait révélé, samedi, que la Maison blanche s'était également servi du bureau des contributions pour favoriser ses partisans, dont John Wayne et le prédicateur évangéliste Billy Graham.

Il en ressort que l'administration Nixon a tenté de faire appel aux agences gouvernementales à des fins politiques, "ce qui constitue un danger abus de pouvoir", a dit le sénateur.

Ces pièces révèlent qu'un ancien policier new-yorkais et ex-collaborateur de la Maison blanche, M. Anthony Ulasevich, qui a déjà témoigné devant la commission Ervin, avait mené au moins 54 enquêtes portant, entre autres, sur une douzaine de sénateurs, dont Edward Kennedy, Edmund Muskie et Hubert Humphrey. Même la secrétaire de Mme Rose Kennedy, la mère de l'ex-président Kennedy et de Robert et Edouard, a fait l'objet d'une enquête.

Ces documents indiquent en outre que neuf personnalités du monde du spectacle, politiquement engagées, John Wayne en tête ont vu leur situation fiscale examinée à l'instigation de la Maison blanche. Il en va de même pour Sammie Davies Jr, Jerry Lewis, Frank Sinatra et Peter Lawford qui n'ont pas versé leur dû au fisc au cours des années soixante.

Il ressort également que le gouvernement de Californie, l'ex-acteur Ronald Reagan, candidat possible à l'investiture républicaine aux présidentielles de 1976, a évité de verser au fisc pour environ 12,000 dollars d'impôts en 1962, 1963, 1964 et 1965.

Le principal coupable est John Wayne, dont les versements en 1963 ont été inférieurs de \$142,718 à ceux qui lui étaient exigibles.

M. Wicker a souligné que les archives du fisc fédéral sont en principe confidentielles.

Mais en ce qui me concerne, l'"International Revenue Service" s'est comporté comme une bibliothèque publique", a-t-il dit.

Quant au président Nixon dont les ennemis avec le fisc, sont un secret de polichinelle, il semble bien que, outre les \$167,000 qu'il devra verser

pour les années 69-70-71 et 72, il devra verser une autre somme de \$40,000 cette fois pour l'année 73. En effet, selon une enquête établie par des conseillers fiscaux pour le compte de la Presse Associée, le chef de l'Etat n'a payé que \$67,940 d'impôts alors qu'il aurait normalement dû payer \$109,310; ses revenus se sont chiffrés à \$303,723.

Par ailleurs, le représentant Peter Rodino, président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, chargée de se prononcer sur la mise en accusation du chef de l'Etat, a déclaré que la Maison blanche s'était engagée à répondre aujourd'hui à la requête de la commission en vue d'obtenir 42 enregistrements supplémentaires de conversa-

tions présidentielles touchant à l'affaire Watergate. M. Peter Rodino, un démocrate du New-Jersey, a souligné que M. James St-Clair, chef de l'équipe d'avocats qui assure la défense du président Nixon, ne s'était pas explicitement engagé à fournir les enregistrements demandés. De la réponse fournie par M. St-Clair dépendra la décision

de la commission de demander la restitution de ces pièces, réclamées depuis février, a-t-il ajouté.

La Maison blanche s'est jusqu'ici refusée à communiquer les 42 enregistrements en faisant valoir que la commission avait déjà reçu 19 enregistrements et 70 documents pour poursuivre son enquête.

La Maison blanche exige en outre que la commission définisse au préalable les charges pesant sur le président Nixon ainsi que le détail des documents supplémentaires qu'elle souhaite obtenir.

GRANDE VENTE DE PAQUES

motel television inc.

et **NORESICO** vous offrent l'ensemble NRA-245

70 watts, 4 canaux et une réception AM/FM exceptionnelle, tourne-disque automatique de Dual 1216, cartouche magnétique Shure M75D, couvercle et base inclus ainsi que 2 haut-parleurs NEC-534 de 8" à compression acoustique, pour les hautes, flûte de 3".

\$ 569⁰⁰

Prix suggéré \$690.95 EN SPECIAL

Le CENTRE DE MUSIQUE LE PLUS POPULAIRE

motel television inc.

CENTRE D'ACHATS PLAZA LAVAL (face à l'hôpital Laval)

Tél.: 651-9110

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR

L'aubaine de la semaine à:

Loretteville
264 Racine
Tél.: 842-1945

Orsainville
Place Liray
Tél.: 623-1546

Villeneuve
Place Orléans
Tél.: 661-7330

La grande vogue!
le bottillon en cuir tan
pour garçons et filles

Excellente fabrication en véritable cuir de couleur tan. Semelle unie en caoutchouc mousse très durable. Une chaussure tout usage et très confortable, qui se porte en tout temps. Fabrication canadienne. Pointures 11 à 5½.

8⁹⁵

En vente au comptoir seulement

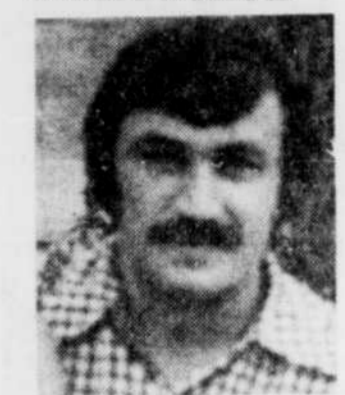
La Boutique Aux Aubaines

3 magasins pour mieux vous servir

DÉCÈS et AVIS DIVERS

706 AVIS DE DÉCÈS

BOURRET (Serge) — A St-Georges de Beauce, le 7 avril 1974, à l'âge de 25 ans et 2 mois, est décédé accidentellement Serge Bourret, représentant Bombardier Ltée, fils de feu M. Odina Bourret et de Germaine Bolduc. Il demeurait au 187 avenue du Palais, St-Joseph de Beauce. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 3h.



Depart du funérarium Armand Plante 339 ave Ste-Thérèse à 2h45 pour l'église de St-Joseph et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son frère et ses belles-sœurs: M. et Mme Gérard Bisson (Doris), M. Roger Bourret, M. et Mme Georges Drolet (Dolores), M. et Mme Marc Giroux (Carole), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

CHARTRE (Henri) — A Lauzon, le 8 avril 1974, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Henri Chartre. Il demeurait au 8, rue St-Narcisse, Lauzon. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 3 heures. Depart de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon 203, rue St-Joseph, Lauzon.

à 2h45 pour l'église de Lauzon et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son frère et ses belles-sœurs: M. et Mme Alphonse Chartre (Simone Lamontagne), Mme Pierre Chartre (Marie-Anne Couture), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

COTE (Juliette Wermeilinger) — A Sherbrooke le 7 avril 1974, à l'âge de 84 ans et 8 mois, est décédée Juliette Wermeilinger, épouse de M. Jean-Charles Côté, ex-ingénieur en chef de la Cité de Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 2h. Depart de la résidence funéraire Gérard Monfette à 1h45 pour la Cathédrale St-Nicolas de Sherbrooke et de là au cimetière St-Michel. Elle laisse dans le deuil son époux, ses enfants, Gaëtan (Madelaine Veziar), Léonce (Isabelle St-Jean), Yvan (Violette L'Heureux), Laurence (Mme Laurent Robert), Jean-Marie (Louise Blais), Eliane (Mme Richard Iliac), Claude (Suzanne Godbout), Lucille (Mme Julien Fréchette), Pierrette (Mme Noël Pelletier), et Denis, sa belle-sœur, Mme Jules Wermeilinger, de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

DESROCHERS (Marcel) — A l'Hôpital St-Augustin, le 7 avril 1974, à l'âge de 67 ans et 10 mois, est décédé M. Marcel Desrochers, époux de dame Gascara Bernard. Il demeurait au 1859, rue Lafontaine. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 10h. Depart du funérarium de l'Anse, 290, 8e Rue.

à 9h45 pour l'église St-Pascal de Maizerets et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants, M. et Mme Gérard Desrochers (Denise Clavet), M. et Mme Claude Vigneault (Céline), M. et Mme Yvon Desrochers (Denise Parent), M. Jean-Marcel Desrochers (Gisèle Larose), M. Paul Desrochers et François Desrochers, ses frères et sœurs, Sr Aurèle Desrochers, c.n.d., Mme Stella Lemay, Mlle Irène Desrochers, M. Lionel Desrochers, M. et Mme Armand Desrochers, M. et Mme Jérôme Myrand (Monique), Frédéric Edgar Bernard, M. et Mme Emile Cayouette, Mme Georges Garon, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

DROUIN (Denis) — A Sainte-Marie de Beauce, le 6 avril 1974, à l'âge de 19 ans et cinq mois, est décédé accidentellement Denis Drouin, fils de Paul-Henri Drouin, journaliste au Soleil, et de Dame Thérèse Giguère, de Sainte-Marie de Beauce. Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 avril 1974, à 15h.

Depart du funérarium Edgar Mercier & Fils Inc., 240 rue Notre-Dame, Ste-Marie de Beauce à 14h45 pour l'église de Sainte-Marie et de là, au cimetière paroissial. Outre ses parents, il laisse dans le deuil ses frères,

Claude et Serge, sa sœur Line, ses grands-parents, M. et Mme Wellie Drouin, de Saint-Joseph, ainsi que de nombreux oncles et tantes, cousins et cousines. Le salon funéraire sera fermé de 17h à 19h.

DROLET (Marie-Anne ANNA) Duplain — A Québec le 8 avril 1974, à l'âge de 79 ans et 9 mois, est décédée Marie-Anne (Anna) Duplain, épouse de M. Alphonse Drolet. Elle demeurait au 412, Krouac, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 2h p.m. Depart de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc. 224, St-Vallier ouest à 1h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil son époux, sa fille Lise (Mme Alain Carboneau), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Paul-Eugène Duplain, Mme Veuve Georges Paquet, M. et Mme Joseph Lepire, M. et Mme Jean-Paul Bussières, M. et Mme Lucien Chouinard, M. et Mme Maurice Duplain, M. et Mme Wilbrod Robert, M. Omer Drolet, M. et Mme Eugène Drolet, ses nièces et son neveu, Sr Céline Duplain, C.N.D., Sr Aline Duplain, C.N.D., père Armand Duplain, S.V., ainsi que plusieurs autres neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé de 5 à 7 heures.

GAUDREAU (Madeleine) — A Québec, le 8 avril 1974, à l'âge de 26 ans est décédée Madeleine Gaudreau, secrétaire médicale, Hôtel-Dieu de Québec.



Elle demeurait au 207 des Franciscaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 avril à 9h. Depart du funérarium 300 Chemin Ste-Foy, à 8h50 pour l'église Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière du Cap St-Ignace. Elle laisse dans le deuil ses père et mère: M. et Mme Raoul Gaudreau.

HAMEL (Madelaine Gagnon) QA Québec, le 8 avril 1974, à l'âge de 55 ans, est décédée Madelaine Gagnon, épouse de M. Paul-Emile Hamel. Elle demeurait au 55, Général-Vanier. Les funérailles auront lieu jeudi à 10h. Depart de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc., 270, rue

Marie-de-l'Incarnation à 9h45 pour l'église de Notre-Dame de Pittie et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil son époux, ses fils, sa belle-fille, M. et Mme Jean-Marie Hamel (Carole Gagnon), son petit-fils: Jean-François; sa sœur, ses frères: M. Henri Gagnon, Mme Henri Arbour, M. et Mme Jean-Paul Gagnon (Yvonne Duchesneau), beaux-frères, belles-sœurs: Mme Philippe Gagnon, Mme Gérard Gagnon, M. et Mme Francis Gagnon, Mme Roland Gagnon, M. et Mme Charles Delisle, M. et Mme Bert Coates, M. et Mme Lionel Nadeau, Mlle Marguerite Hamel, M. et Mme Lorenzo Darval, M. et Mme René Langevin, M. et Mme André Hamel; plusieurs neveux et nièces, oncles et tantes. Salon fermé de 5h à 7h.

HAMEL (Gabriel) — A Chicoutimi, le 7 avril 1974, à l'âge de 30 ans et 4 mois, est décédé M. Gabriel Hamel, contremaître chez Provig, époux de dame Cécile Allard. Il demeurait au 420 Champs Elysées, Chicoutimi. Les funérailles auront lieu mercredi à 4h00. Depart de la résidence funéraire de J. Leo Bédard 1547 Rue Notre-Dame Ancienne-Lorette à 3h50 pour l'église de l'An-cienne-Lorette et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants: Lucien, Daniel, Monique, Florence et Michel; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Alexandre Hamel, Mme Amédée Daigle, M. et Mme Dominique Hamel (Rose-Aimée), M. et Mme Gérard Hamel (Jeannette Gauthier), M. et Mme Roland Boiteau (Gemma), M. et Mme Paul-Henri Hamel (Alice Lemelin), Mme Rosaire Hamel (Gemma Auclair), Mme Donat Lépine (Jacqueline), M. et Mme Cyrille Allard (Eugénie), M. et Mme Leger Hamel (Rita Hamel), M. et Mme J. Albert Allard (Simone Labonté), M. et Mme Ulric Juneau (Jeannine Allard), M. et Mme Roland Allard (Juliette Beaumont), M. et Mme Odilon Juneau (Lucienne Allard), M. et Mme Paul Laverge (Cécile Allard), M. et Mme Marcel Allard (Monique Pellerin); ses beaux-parents: M. et Mme Charles Allard; plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

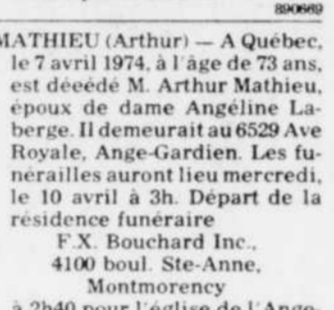
LABRIE (Fernande Lemelin) — A Ste-Foy, le 7 avril 1974, à l'âge de 59 ans, est décédée Dame Fernande Lemelin, épouse de M. Aime Labrie. Elle demeurait au 848, ave Le

Prémont, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril, à 3h. Depart de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 1025, Route de l'Eglise, Ste-Foy

à 2h45 pour l'église St-Charles de Bellechasse et de là au cimetière St-Charles de Bellechasse. Elle laisse dans le deuil son époux, ses filles et gendres: M. et Mme Jean-Claude Rouleau (Andrée), M. et Mme Marc Gagné (Ginette), M. et Mme Gilles Sheedy (Carole); ses petits-enfants: Michèle, Christian Rouleau, Karina Gagné, Patrick Sheedy; sa mère: Mme Philias Ruel; ainsi que plusieurs frères, sœurs et belles-sœurs.

LEMIEUX (Zéphirin) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 7 avril 1974, à l'âge de 86 ans et 7 mois, est décédé M. Zéphirin Lemieux, époux en 1ères noces de feu dame Marie-Anne Blooin, en 2es noces de feu dame Anne-Marie Bélanger. Il demeurait à St-Vallier, Cte Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 10h30. Depart de la Salle paroissiale de St-Vallier sous la direction de la Co-op funéraire québécoise à 10h15 pour l'église de St-Vallier et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, Marie-Rose (Mme Ernest Blouin), Philippe (Béatrice Gosselin), Lucille (Mme Gustave Breton), Thérèse (Mme Alfred Boutin), Madeleine (Mme Noël Paquet), Rita (Mme Ernest Muisse), Monique (Mme Raoul Couture); ainsi que plusieurs petits-enfants.

MATHIEU (Arthur) — A Québec, le 7 avril 1974, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Arthur Mathieu, époux de dame Angeline Lepage. Il demeurait au 6529 Ave Royale, Ange-Gardien. Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 avril à 3h. Depart de la résidence funéraire F.X. Bouchard Inc., 4100 boul. Ste-Anne, Montmorency



à 2h45 pour l'église de l'Ange-Gardien et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Marcel Mathieu (Anne-Marie Huot), M. et Mme Michel Mallette (Gisèle), M. Labbé Jean-Paul Mathieu, M. et Mme Sarto Mathieu (Ursule Plante), M. et Mme Jean-Marie Gariépy (Maude), M. André Mathieu, M. et Mme Yves Gariépy (Aline), ses sœurs et beaux-frères, Mlle Angeline Mathieu, M. et Mme Leopold Mathieu, Mlle Simone Mathieu, M. et Mme Eugène LeFrançois, M. et Mme Ernest Girard, Mme Albert Mathieu, M. Paul-Emile Laberge, ainsi que plusieurs petits-enfants. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

MIGNEAULT (Marie-Anne Landry) — A L'Isletville, le 8 avril 1974, à l'âge de 71 ans, est décédée Marie-Anne Landry, épouse de Wilfrid Migneault. Les funérailles auront lieu jeudi, à 10h. Depart du salon Kirouac Let Fils L'Isletville

à 9h45 pour l'église de L'Isletville, et de là au cimetière de L'Islet-Mer. Elle laisse dans le deuil son époux, ses fils: Fernand (Cécile Girard), Luc (Gisèle Beland); ses petits-enfants: Marc, Christian, France, Nicole, Benoit, Denis, ainsi que plusieurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs.

NICOLE (Sr Marguerite) — A Québec, le 7 avril 1974, à l'âge de 76 ans, est décédée Sr Marguerite Nicole, dite Sr St-Alphonse-Marie, après 53 ans de profession religieuse, fille de feu Alphonse Nicole et de feu dame Marie Gagnon. Elle était originaire de St-Raymond à Rimouski. Le service sera chanté mercredi le 10 avril à 14h en la chapelle du Monastère des Augustines, 32 Charlevoix

sous la direction de la maison Lepine Ltée. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté.

PICHETTE (Albertine Boulet) — A Québec, le 7 avril 1974, à l'âge de 70 ans, est décédée dame Albertine Boulet, épouse de feu M. Jules Pichette. Elle demeurait au 44 Crémazie est. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 2h30. Depart de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 46 ouest, boul. St-Cyrille

à 2h15 pour l'église St-Coeur de Marie et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Mlle Charlotte Pichette, M. et Mme Rodrigue Dubé (Madelaine), M. et Mme Michel Pichette (Odette Lapointe), M. et Mme Real Gauvin (Diane), M. et Mme Jean Pichette (Thérèse Latulippe), M. et Mme Louis Pichette (Prisella Bergeron), M. et Mme Denis Pichette (Lise Giguère), M. et Mme Desmond Roche (Lise), M. et Mme Marcel Pichette (Denise Racine); son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Léopold Boulet, Mme Wilfrid Boulet, Mme Leger Boulet, M. Hector Allard, Mme Georges H. Boulet, Mlle Laurette Pichette; ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

PLANTE (Louis) — A Québec, le 6 avril 1974, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Louis Plante, époux en premières noces de Lisa

Noël et en secondes noces de Lucie Langlois. Il demeurait au 475, rue Taschereau, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi matin, le 10 avril, à 9h. Depart du salon de la coopérative funéraire du Plateau 290, des Franciscaux à 8h45 pour l'église du Sacre-Coeur, rue Montmartre, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants: Mme vve Lucien Bissonnette (Yvette Plante), M. Mme Lucien Poulin (Jeanne Plante), M. Mme Anselme Blais (Georgette Plante), M. Mme Jean-Louis Plante (Rose Lafrance), M. Mme Clément Langlois (Thérèse Plante), M. Mme Roland Plante (Simone Doyon), M. Mme Rosa Plante (Gisèle Rousseau), M. Mme Albert Plante (Lise Gauthier), M. Mme Georges Plante (Nicole Parent). Ses frères et sœurs: M. Mme Romeo Blodeau (Céline Plante), M. Mme Théophile Plante (Rose-Aimée Laverdière), M. Mme Antonio Plante Narie-Rose Leblond. Ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

RATTE (Félix) — A Ville de VanDer, le 8 avril 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé Félix Ratte, ex-épiciériste, époux de dame Marie-Blanche Belanger. Il demeurait au 133, ave Bernatchez, Ville de Vanier. Les funérailles auront lieu mercredi, à 3h.

TURCOTTE (Claire Dubeau) — A Québec, le 7 avril 1974, est décédée Dame Claire Dubeau, épouse de feu M. J.B. A. Turcotte. Elle demeurait au 1325 Duguet, Parc Lemoyne, Silley. Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 avril, à 14h30. Depart de la résidence Cloutier Ltée 975, Marguerite-Bourgeois à 14h15 pour l'église St-Charles Garnier et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Mlle Thérèse Turcotte, Hon. Juge et Mme Edouard Lal-

DÉCÈS DE M. CHARLES GAGNÉ
Monsieur Charles Gagné, agronome, ancien professeur et doyen de la Faculté d'Agriculture de Laval, à La Pocatière, est décédé à l'Hôpital d'Anjou, de Saint-Pacôme, le vendredi, 5 avril 1974, à l'âge de 79 ans et 6 mois. Monsieur Charles Gagné, originaire de Saint-Gilles de Lotbinière, demeurait à La Pocatière depuis plus de 65 ans. Il fit ses études classiques au Collège de Sainte-Anne de La Pocatière, de 1907 à 1916; ses études agronomiques à l'École d'Agriculture du même endroit, de 1916 à 1919, puis s'inscrivit immédiatement à l'Université Cornell, Ithaca, N.Y., en vue de l'obtention de sa maîtrise. De retour au Canada, en juillet 1920, monsieur Gagné est nommé professeur à l'École Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière. Il devait y enseigner, durant quarante-quatre ans, l'Economie rurale, la Comptabilité Agricole, l'Administration de la ferme, les Éléments de l'Economie Politique, les Statistiques, la Coopération, etc. Monsieur Gagné retournait à Cornell pour y présenter et soutenir sa thèse, en février 1920; il en revenait porteur du titre de "MAITRE EN SCIENCES AGRICOLES DE L'UNIVERSITÉ CORNELL". Il était le premier agronome canadien-français à obtenir ce diplôme. L'année suivante (1921-1922), il est inscrit à l'Institut National Agronomique de Paris et au Collège de France. A l'École Supérieure d'Agriculture de Bonn, Allemagne, il étudia "Les politiques agricoles". M. Gagné devint professeur titulaire, secrétaire de la Faculté d'Agriculture de Laval, de 1940 à 1956; doyen de la même Faculté, de 1956 à 1960. Le Conseil de l'Université Laval, le 20 mai 1968, l'élevait à la dignité de professeur émérite de la Faculté d'Agriculture de Laval, à Québec. Membre fondateur de plusieurs associations scientifiques et professionnelles, notamment de la Corporation des Agronomes et de la Société d'Economie Rurale d'Anglet-terre, monsieur Gagné a également été président de la Caisse populaire Desjardins de Québec. Anne durant plus de dix (10) ans, en reconnaissance des nombreux services rendus à la classe agricole, M. Charles Gagné était nommé Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole en 1942 et Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole en 1956. Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, à la demande de Son Exe. Mgr Bruno Desrochers, premier évêque du diocèse de Sainte-Anne, le créait Commandeur de l'Ordre de Ste-Anne, mardi le 9 avril 1974, à 2h.00 p.m. (ANN.)



Depart de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270 Marie-de-l'Incarnation à 2h40 pour l'église de St-Eugène et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. Félix Ratte Junior, M. et Mme Florian Belanger (Jeanne d'Arc Ratte), M. et Mme Gaston Ratte (Thérèse Lafrance), M. et Mme Roger Ratte (Marie-Claire Boulet), M. et Mme Marcel Ratte (Pierrette Hudon), M. et Mme Laurent Villeneuve (Thérèse Ratte), M. et Mme Lucien Ratte (Lucille Drolet), M. et Mme Raymond Ratte (Gisèle Myrand), M. et Mme Camille Ratte (Denise Therrien), M. et Mme Roger Lamontagne (Madelaine Ratte), M. et Mme Gilles Ratte (Micheline Côté); son frère, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Gérard Ratte, Mme Adrien Ratte, Mme Eugénie Ratte, Mme Eva Pichette, M. et Mme Rosaire Belanger, M. Joseph Verrette; 34 petits-enfants, et 3 arrière-petits-enfants, plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5h à 7h.

ROBITAILLE (Noëlla Pelletier) — A Québec, le 7 avril 1974, à l'âge de 36 ans est décédée dame Noëlla Pelletier, épouse de monsieur Louis Robitaille. Elle demeurait au 658 de Brabant, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 10h. Depart de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 1025 route de l'Eglise, Ste-Foy

à 9h45 pour l'église St-Benoit, Abbé, et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil son époux, ses parents: M. et Mme Alfred Fortin (Georgette), M. et Mme Arthur Reinet (Jeannine), M. et Mme Fernand Pelletier (Louise Petit), M. et Mme Gérard Pelletier (Laurette Coulobet), M. et Mme Claude Pelletier (Lucille Thibault), M. et Mme Marcel Côté (Pierrette Robitaille), M. et Mme Jean Robitaille (Ing. Thérèse Chabot), M. et Mme Jacques Robitaille (Andrée Diamond), M. et Mme André Robitaille (Claire Audet), M. et Mme Benoit Robitaille (Jane Lamontagne), M. et Mme Claude Verscheldon (Hélène Robitaille).

RUEL (Gertrude) — A Lauzon, le 6 avril 1974, à l'âge de 55 ans, est décédée Mlle Gertrude Ruel, 550, rue St-Joseph, Lauzon. Les funérailles auront lieu mercredi, à 10h. Depart Gilbert & Turgeon Ltée 203, rue St-Joseph

Lauzon

à 9h45 pour l'église Ste-Bernadette et de là au cimetière de Lauzon. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Pierre-Emile Ruel, maire de Lauzon (Rolande Couillard), M. et Mme Romeo Blais (Claire), Sœur St-Edouard (Marguerite-Marie), des Sœurs de la Charité de Québec, Mme Dominique Ruel (Jeannette Leblond), M. et Mme Jean-Marie Ruel (Thérèse Noël), M. et Mme Clément Ruel (Georgine Linteau), M. et Mme Conrad Ruel (Rachel Gagnon).

TESSIER (Georges) — A Québec, le 8 avril 1974, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Georges Tessier, ex-employé de Germain Lépine Ltée, époux de dame Cécile

● RHETORICIENS et AMICALES ● FUNÉRAILLES ● REMERCIEMENTS ● IN MEMORIAM ● SERVICES ANNIVERSAIRES ● FAVEURS

sa fille et son gendre, M. et Mme Albert Boutet (Georgette Leclerc) Il demeurait au 535, Victoria. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 avril à 15h.



Depart du funérarium Lepine Ltée, 535, ave. des Oblats à 14h45 pour l'église Ste-Grâce et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil son épouse, ses petits-enfants, André et Alain, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Albert Tessier, M. et Mme Eugène Tessier, Mme Yvonne Gobeil, M. et Mme Lucien Tessier, M. et Mme Jean-Baptiste Bedard (Annette), Mme Adélaïde Moffet, M. Joseph Genest, M. et Mme Joseph Veziar, M. et Mme Roch Leclerc, M. et Mme Henri Jacques, M. et Mme Robert Leclerc, Mme Anselme Leclerc, M. et Mme Maurice Fillion, M. et Mme Maurice Durand, M. et Mme Osias Laramee, M. et Mme Gabriel Bouchard, M. et Mme André Leclerc.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS
FERLAND (Alexandre) — Mme Alexandre Ferland et sa famille remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de X. Alexandre Ferland soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

720 FAVEURS OBTENUES
GRANDS remerciements à St-Antoine pour faveurs obtenues avec promesse de publier. P.C. 897597

REMERCIEMENTS SINCÈRES à Jean XXIII pour faveurs obtenus, promesse de faire publier. Mme J.C. 893211

REMERCIEMENT à Sœur Catherine de St-Augustin pour faveurs obtenus avec promesse de publier. Signe G.G. 890600

REMERCIEMENTS pour faveurs obtenus par l'intermédiaire de la Vierge-Marie et de Jean XXIII, avec promesse de publication. Mme. L.V. D. 891465

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES
THERIAULT & FILS 710, 1ère AVENUE, Québec, 524-1561 891575

VILLENEUVE monuments, lettres, dépouilles 1097, 1029 St-Vallier ouest, 527-0854, 525-5394 894134

DÉCISIONS toponymiques
La Commission de géographie de Québec, dont le ministre des Terres et Forêts, Kevin Drummond, est le responsable auprès du conseil exécutif, a publié dans l'édition spéciale du 5 mars de la Gazette officielle du Québec, quelque 8,000 décisions toponymiques que cet organisme a prises du mois de juillet 1972 au mois de décembre 1973.

Cette publication est le troisième complément à paraître et vient parfaire à ce jour, le répertoire géographique du Québec. Ces nouveaux noms de lieux viennent s'ajouter aux 56,000 autres noms géographiques déjà officiels.

En 1969, la commission publiant la première édition de son répertoire géographique du Québec qui compte environ 45,000 noms géographiques.

La Bolivie donne les pleins pouvoirs à Banzer pour accélérer le "retour à la mer"

(D'après AFP et Reuter) — Le président bolivien Hugo Banzer, appuyé par l'armée, a obtenu toute liberté, en fin de semaine dernière, pour constituer un gouvernement unitaire, libre de toute pression politique, en vue de réaliser l'objectif fondamental du "retour à la mer". L'armée, prenant prétexte de ce but ultime, s'oppose ainsi implicitement aux élections présidentielles prévues pour mai 1975.

La Bolivie quant à elle, a tout le temps d'étudier les moyens de récupérer les territoires qu'elle a perdus aux mains des Chiliens et des Péruviens et qui lui donnaient accès à la mer.

L'accès à la mer auquel aspire la Bolivie pourrait être menagé en récupérant des territoires occupés par le Chili et pris au Pérou pendant la guerre du Pacifique. D'autre part, le régime gauchiste du Pérou contraire de tels espoirs alors que la junte militaire chilienne serait peut-être inter-

ressée à s'allier au régime Banzer.

La presse latino-américaine se livre, depuis quelques mois, à des spéculations sur l'éventualité d'une nouvelle guerre embrassant les trois Etats.

Vendredi dernier, une "consultation nationale", convoquée à Cochabamba par le président Banzer, devait décider de la constitution d'un conseil national de consultation ainsi que d'une commission spéciale chargée d'étudier le "retour à la mer".

Les personnalités présentes (anciens présidents, anciens ministres des Affaires étrangères, directeurs de journaux, représentants d'organisations militaires, politiques et syndicales), se sont engagées, en document en 5 points, à respecter la trêve politique et à maintenir la paix sociale nécessaires, ainsi qu'à laisser au chef de l'Etat toute liberté d'organiser le pouvoir exécutif en vue de la réalisation du "grand objectif national".

Les tracteurs soviétiques envahissent le marché

NEW YORK (AFP) — L'invasion du marché américain par des produits d'origine étrangère ne connaît pas de bornes: ce sont maintenant des tracteurs soviétiques qui utilisent allégrement un certain nombre de fermiers de l'Etat de New York ou ils sont vendus depuis environ un mois.

Ces tracteurs "made in USSR" disposent vis-à-vis de leurs concurrents américains d'un avantage décisif en économie capitaliste: ils sont bien meilleur marché tout en étant de qualité comparable. L'équivalent américain d'un tracteur soviétique vendu ici \$5,500 coûterait environ \$7,000 à l'heure actuelle.

Résultats: ces tracteurs, de la marque "Belarus", se vendent apparemment comme des petits pains et plusieurs centaines ont déjà été commandés, au dire de la compagnie qui les distribue.

Les premiers utilisateurs semblent très satisfaits de leurs machines, qui arrivent aux Etats-Unis via le Canada, où apparemment des techniciens soviétiques se tiennent prêts à résoudre tout problème mécanique qui pourrait surgir. L'achat de tels tracteurs n'est pas approuvé par tout le monde: lors d'une récente réunion, un fermier s'est vu critiqué pour avoir acquis un engin soviétique. Mais le censeur impatient n'a plus osé rien dire quand on lui a fait remarquer qu'il portait des bottes "made in Japan".

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

Les agences de voyage et les compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué signé par le ministre de la Défense, le vice-amiral Patrio Carvajal. Elles précisent que les compagnies et les agences de voyage ne respectant pas ces règles pourront être fermées.

La circulation des voyageurs et des compagnies de transport, assurant des liaisons internationales, devront communiquer aux autorités les noms de leurs passagers, le lieu de leur résidence au Chili et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés. Ces instructions sont contenues dans un communiqué